AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

CERVIERES 05

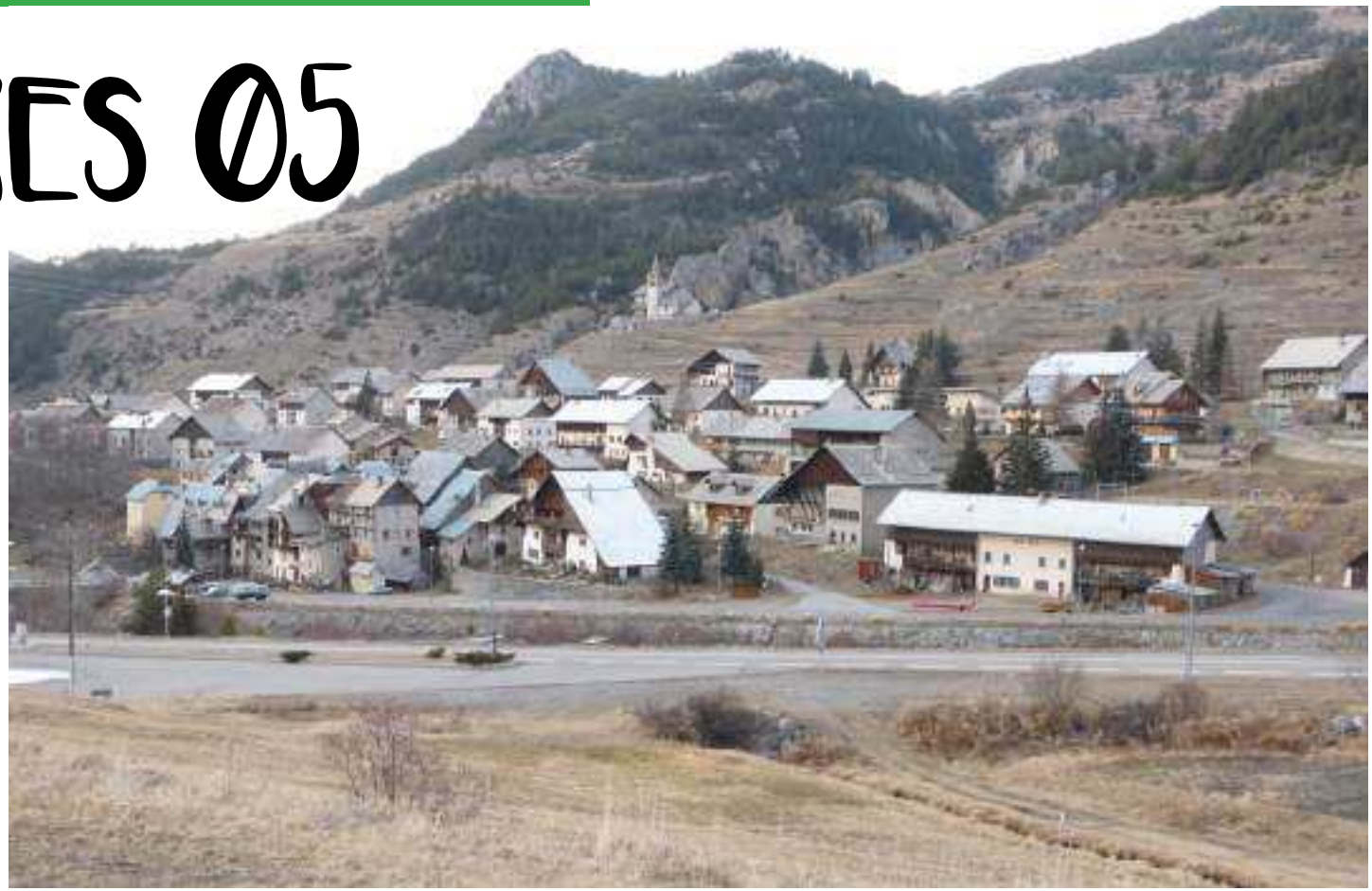

PHASE 1
DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL PATRIMONIAL ET ENVIRONNEMENTAL

AGENCE DE PAYSAGE
P. Pierron Paysagiste

23, rue du Cinema
38 880 AUTRANS
06 73 27 62 61
pierron.paysage@wanadoo.fr

atelier skala // architecture // urbanisme

DIAGNOSTIC ÉLABORÉ EN
2016

SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION - ÉTAT DES LIEUX

1.1 Contexte

1.2 État actuel des protections du territoire

1.3 Les motivations de la création de l'avap

2. HABITER CERVIÈRES, UN TERRITOIRE DE MONTAGNE

2.1 Le paysage façonné par l'homme

2.1.1. L'adaptation de l'homme à son milieu
A. Les premières implantations dans la vallée
B. S'accommoder de la géographie et de l'hydrographie
C. Une relation singulière au paysage
D. La spécialisation du territoire
E. Infrastructure militaire et paysage
F. L'habitat multi-site et saisonnier d'une société agropastorale
G. La maison de village dans la vallée, un habitat hivernal
H. Investir les alpages libérés par la neige et habiter les chalets

2.1.2. Les conséquences des événements historiques
A. Un déplacement du village vers son implantation historique
B. La reconstruction du village, évolution des formes et nouveaux usages
2.1.3 Les développements urbains récents au coeur de la vallée

2.2 Construire dans le paysage de montagne

2.2.1. Permanence des matériaux employés
A. La pierre
B. Le bois

2.2.2 Diversité et variations des formes et des motifs
A. Percements et menuiseries
B. Couverture
C. Éléments de transition

3. VIVRE DEMAIN EN MONTAGNE

3.1 Reconversion et transformation de l'habitat

3.1.1 Les maisons du centre ancien et les hameaux de la vallée.
3.1.2 Les fermes de la reconstruction
3.1.3 les chalets d'estive

3.2 Compatibilité du développement envisagé avec le contexte environnemental
3.2.1. L'inventaire des protections environnementales du territoire
3.2.2. Une richesse environnementale importante à prendre en compte

3.3 Pratiquer la montagne aujourd'hui : Développer une activité économique soutenable et raisonnée

3.3.1 Activités touristiques et valorisation du territoire
3.3.2 Développer un projet agri-culturel au coeur des alpages

4. SYNTHÈSE DES APPROCHES

4.1 Les particularités du patrimoine bâti de montagne au regard des objectifs de développement durable

4.2 La cohérence des interventions sur les espaces libres

PRÉSENTATION – ÉTAT DES LIEUX

1.1 Contexte

1.2 État actuel des protections du territoire

1.3 Les motivations de la création de l'AVAP

1.1 CONTEXTE

Cervières est située à 9 km de Briançon sur la route des Grandes Alpes au pied du col de l'Izoard (2364m) et la plaine des Fonts.
Limitrophe de l'Italie au nord, du Queyras au sud, la commune s'étend sur environ 11000 ha de montagnes, de forêts et d'alpages, dont la haute vallée de la Cerveyrette est située à 2000m d'altitude. Son altitude moyenne élevée (2300 m) fait de cette cellule montagnarde une des plus élevées des Alpes françaises ce qui entraîne des servitudes climatiques importantes.

Le chef-lieu du village est situé à 1 620 m d'altitude, au pied de hautes montagnes à proximité immédiate du Queyras (Grand pic de Rochebrune, 3323m). Plusieurs curiosités sont situées sur le territoire de la commune:

- La plaine du Bourget, dans la haute vallée de la Cerveyrette, constitue un exemple rare de marécage d'altitude (à environ 2 000 m d'altitude), d'une très grande richesse biologique.
- Le massif du Chenaillet est une curiosité géologique mondialement connue, un ancien volcan sous-marin de 155 millions d'années, soulevé par la formation des Alpes.
- La vallée des Fonts forme sur une dizaine de km de longueur un paradis du vélo de la randonnée et, bien sûr, du ski de fond.
- Plateau du Lasseron (réserve de chamois)
- Lac des Cordes, lac de Gimon, lac Noir
- Rivière de la Cerveyrette.
- Col de l'Izoard

Le chef lieu, situé sur l'adret est surplombé par l'Eglise St Michel, datant du XVème siècle.
La commune dispose de plusieurs hameaux, notamment le Laus et Terre-Rouge dans la vallée, et de nombreux ensembles dans les alpages, composés de chalets entre 1800 et 2000 m d'altitude.

La spécificité de ce territoire de montagne implique une analyse particulière du patrimoine. En effet l'ensemble des thématiques sont liées entre elles et l'inventaire du patrimoine s'apprécie au regard notamment du rapport entretenu avec le milieu naturel et l'histoire des lieux.
Les solutions architecturales sont liées à la culture et aux modes de vie des habitants, à leur façon d'habiter et de pratiquer la montagne.

Ce territoire est différent d'un territoire que l'on pourrait qualifier d'urbain, les éléments de patrimoine sont inscrits dans un ensemble homogène qui recèle de nombreuses spécificités et qui prennent du sens au regard de leurs rapports à la montagne. Cette dernière, omniprésente, jalonne le diagnostic et permet de comprendre les réponses trouvées par les habitants pour habiter cette vallée.

L'objectif est de mieux comprendre les habitants, leur organisation, leur cadre de vie.

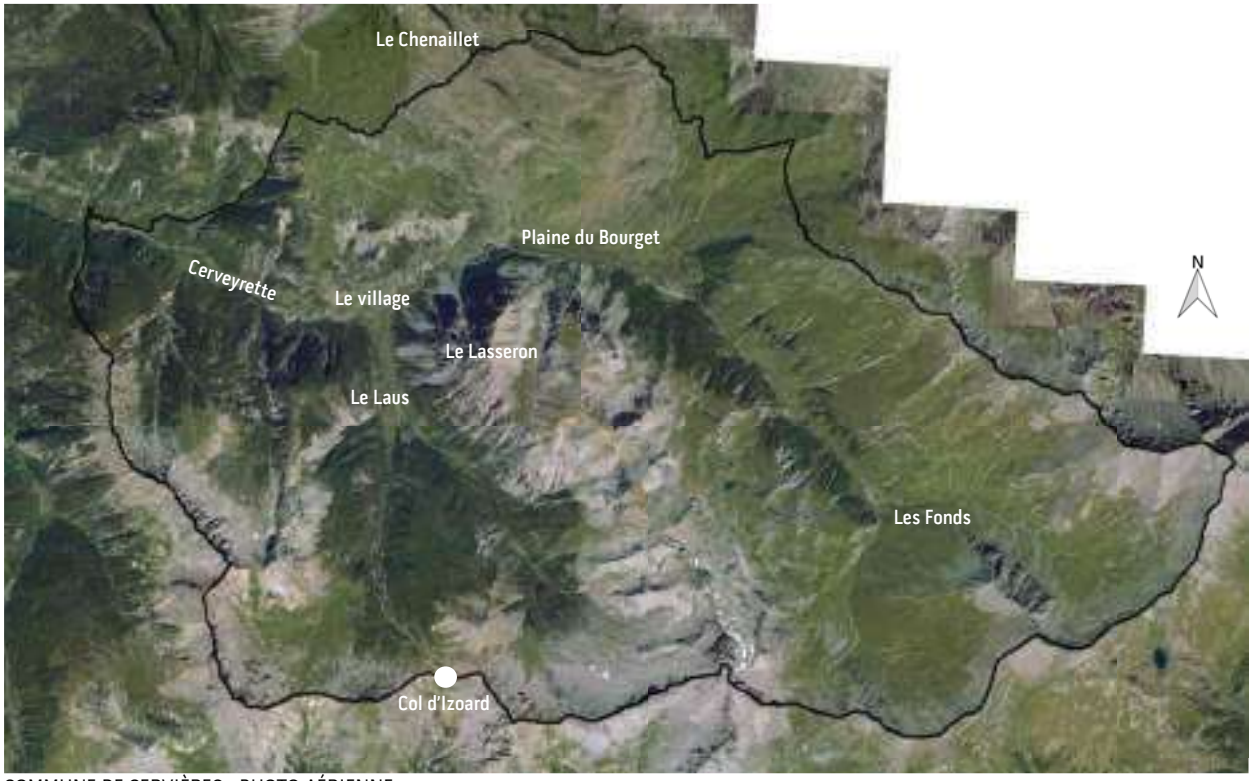

COMMUNE DE CERVIÈRES - PHOTO AÉRIENNE

1.2 ÉTAT ACTUEL DES PROTECTIONS DU TERRITOIRE

Monuments historiques inscrits :

- Église Saint-Michel XVème siècle : inscription par arrêté du 29 mai 1926
- Cadran solaire peint sur enduit de chaux avec des pigments naturels, attribué à Zarbula, 1839, situé sur la façade (cad. AB 203) : inscription par arrêté du 27 juin 1996
- Maison-ferme dite maison Faure-Vincent, maison en totalité (cad. AB 187), ainsi que le coffre-armoire à grain situé dans la cave : inscription par arrêté du 11 mai 2011

La maison appartient au type des maisons « concentrées « qui abrite hommes et cheptel dans un même lieu. Elle n'était habitée que de la mi-décembre à la mi-avril. Le groupe familial était alors réduit par l'émigration hivernale. Le reste de l'année, les propriétaires vivaient dans les chalets d'estive. La typologie de son architecture est représentative de l'habitat de montagne. L'étable et la fougagne sont distribuées par un petit vestibule qui semble avoir été ajouté après coup, de même que l'escalier intérieur d'accès à l'étage. La fuste, qui abrite l'aire à battre et la grange, les galeries extérieures dites soleilloirs sont caractéristiques. Les matériaux utilisés selon les différents niveaux (soubassement et premier étage en maçonnerie ; niveaux supérieurs en cloison de bois) sont également un trait commun à l'architecture rurale du briançonnais.
Plusieurs éléments permettent de dater la construction du début du 18e siècle : étable plafonnée ; arc de décharge au-dessus de la fougagne ou de la resserre. L'état actuel ne correspond pas à celui d'origine. L'escalier intérieur et peut-être la court ont été ajoutés plus tard. Après 1911, suppression du soleilloir inférieur et surélévation de la grange en raison du changement de niveau du sol extérieur. La maison conserve un ensemble d'objets domestiques de provenance variée, illustrant le mode de vie montagnard dans le briançonnais. Cette maison est également celle où naquit l'artiste Julien Faure-Vincent.

- Téléphérique militaire de Terre Rouge ou des Gondrans

Le téléphérique en totalité : recette inférieure, recette supérieure et les dix pylônes (cad. Cervières A8 1846 : recette inférieure, A8 1841 : pylônes 1, 2 et 3, A1 9 : pylône 8, A1 2106 : pylône 9, A1 20 ; pylône 10, A1 1946 : recette supérieure ; cad. Briançon C 325 : pylône 4, C 320 : pylônes 5 et 6, C 319 : pylône 7) : inscription par arrêté du 1er octobre 2003.
La recette inférieure se trouve sur la commune de Cervières, et la recette supérieure sur celle de Briançon. Les deux recettes sont reliées par 2625 mètres de câble portés par vingt pylônes. Construit au début de la Seconde guerre mondiale, l'ouvrage était destiné à approvisionner les ouvrages Maginot, les forts Séré de Rivière et les villages militaires situés en hauteur. Les militaires participent à l'assemblage et au montage des éléments sous la direction de l'entreprise grenobloise Renoud-Grappin-Viaroz.

ÉGLISE ST MICHEL - XVÈME SIÈCLE - SURPLOMBANT LE VILLAGE

CADRAN SOLAIRE AB 203

RECETTE TÉLÉPHÉRIQUE MILITAIRE

MAISON FAURE VINCENT - XVIIIÈME SIÈCLE

PHOTO INVENTAIRE GÉNÉRAL G. ROUCAUTE / M.HELLER
VUE D'ENSEMBLE PRISE DE L'EST, DE FACE - 1981
81051431X

PHOTO INVENTAIRE GÉNÉRAL G. ROUCAUTE / M.HELLER
PARTIE SUPÉRIEURE DE L'ÉLÉVATION ORIENTALE
81051433 X

ÉGLISE SAINT MICHEL - inscription par arrêté du 29 mai 1926

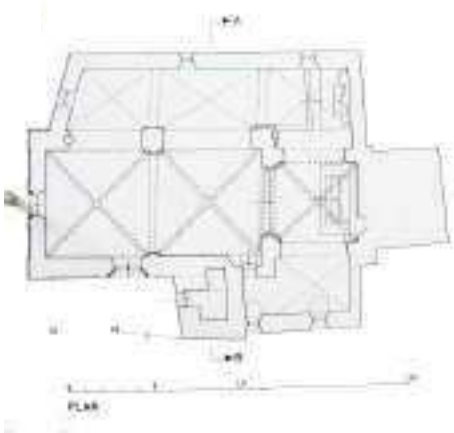

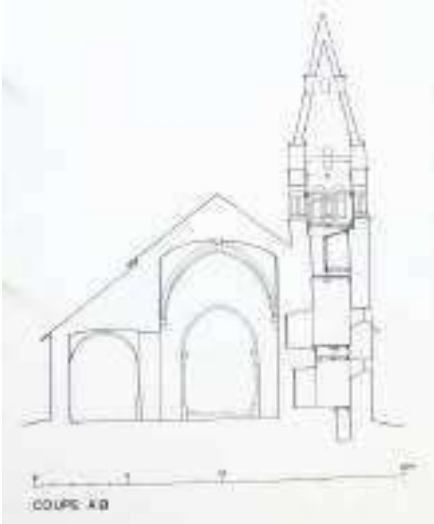

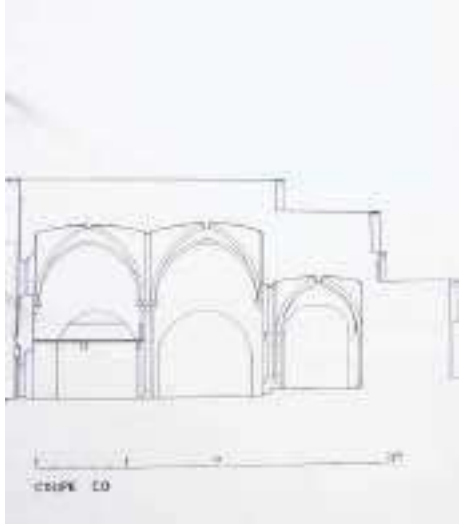

ILLUSTRATIONS MAISON FAURE VINCENT - SOURCE INVENTAIRE GÉNÉRAL REGION PACA
AUTEUR : N.PEGAND 1981

ILLUSTRATIONS MAISON FAURE VINCENT - SOURCE INVENTAIRE GÉNÉRAL REGION PACA
AUTEUR : N.PEGAND 1981

CADRAN SOLAIRE peint sur enduit de chaux avec des pigments naturels, attribué à Zarbula, 1839, situé sur la façade (cad. AB 203) : inscription par arrêté du 27 juin 1996

PHOTO INVENTAIRE GÉNÉRAL G. ROUCAUTE / M.HELLER
FAÇADE SUD VUE D'ENSEMBLE
80.05.0474.X

PHOTO ATELIER SKALA DEC 2015

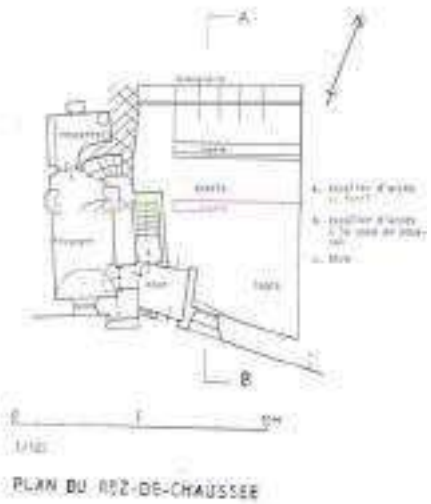

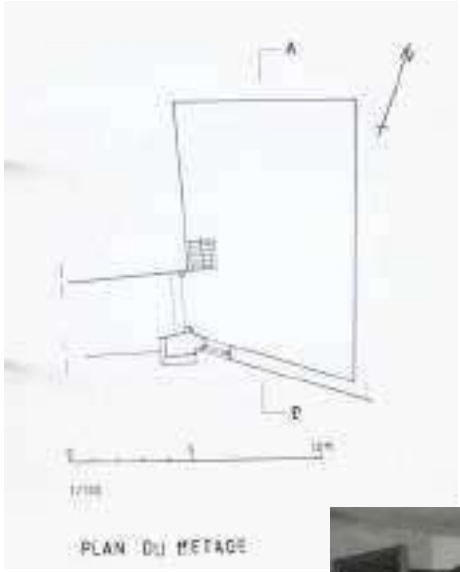

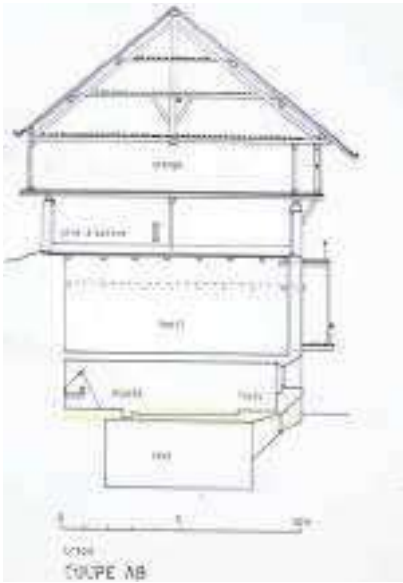

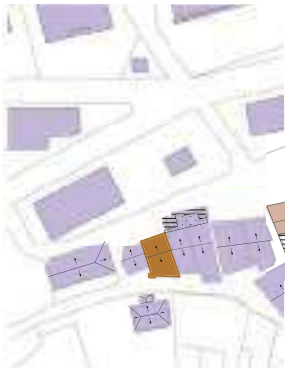

EMPLACEMENT MAISON FAURE VINCENT

ILLUSTRATIONS MAISON FAURE VINCENT - SOURCE INVENTAIRE GÉNÉRAL REGION PACA
AUTEUR : N.PEGAND 1993

MAISON FAURE VINCENT - inscription par arrêté du 11 mai 2011
Retranscription du Dossier d'inventaire topographique établi en 1993, 2001 par Mallé Marie Pascale et Marciano Florence.

Datation : 18ème siècle. Le bâtiment figure sur le cadastre de 1842
Description :
- Situation : En village, demeure imbriquée dans une file de maison
- Parties constituantes : étable, grange fenil et ressere
- Matériaux :
Gros oeuvre : pierre, moellons sans châine en pierre de taille, enduit, pan de bois
Couverture : tole ondulée. La toture était autrefois couverte de bardeaux.
- Structure :
Vaisseaux et étages : sous-sol, 2 étages de soubassement, rez-de-chaussée surélevé.
Couvrement : voûte en berceau
- Distribution : Escalier intérieur et escalier droit : en charpente
- Typologie : maison bloc : maison à entrée commune aux hommes et aux animaux à circulation intérieure totale; fougagne. La fougagne est construite sous une autre maison dont la porte est datée de 1731. La fougagne comporte un âtre.

PHOTO INVENTAIRE GÉNÉRAL M. HELLER L'ÉTABLE LOGIS
93.05.0883.X - 93.05.0916.XA

PHOTO INVENTAIRE GÉNÉRAL G. ROUCAUTE LA FOUGAGNE
95.05.0529 X

1.2 ÉTAT ACTUEL DES PROTECTIONS DU TERRITOIRE

Label Patrimoine XXème, aujourd'hui «label architecture contemporaine remarquable» :

- **Les fermes de la reconstruction** (CRPS 15 mars 2007)

A Cervières, la construction d'un ensemble important (130 familles d'agriculteurs seront relogés) est décidée, non pas à l'emplacement du village détruit pendant la seconde guerre mondiale situé à l'ubac, mais en plein adret, sur des terrains acquis spécifiquement, dans le cadre d'une opération d'urbanisme concerté, après remembrement, dont les plans sont établis par l'urbaniste en chef M. Bues, qui met en œuvre des principes hygiénistes nouveaux pour l'époque : rues spacieuses établies le long des courbes de niveau, parcelles larges, pour constructions individuelles parfois, mais le plus souvent jumelées, permettant un ensoleillement maximal.
Une recherche particulière est visible à Cervières dans la présentation architecturale : elle s'inspire du caractère sobre et fonctionnel des grandes maisons d'alpage des Fonts de Cervières, associant parties maçonnées et pans de bois. L'opération de Cervières est la plus homogène et la plus représentative des opérations de reconstruction du département, elle constitue une sorte de manifeste. Menée par l'urbaniste Maurice Guillaume et l'architecte Achille de Panaskhet, elle est composée de 45 bâtiments.

Le label « Architecture contemporaine remarquable » est attribué aux immeubles, aux ensembles architecturaux, aux ouvrages d'art et aux aménagements faisant antérieurement l'objet du label «Patrimoine du XXe siècle» qui ne sont pas classés ou inscrits au titre des monuments historiques, parmi les réalisations de moins de 100 ans d'âge, dont la conception présente un intérêt architectural ou technique suffisant.
Le label « Architecture contemporaine remarquable » est créé par la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine. Ce label succède au label « Patrimoine du XXe siècle », créé en 1999 et désormais disparu. Il signale les édifices et productions de moins de 100 ans non protégés au titre des Monuments historiques.
L'objectif poursuivi est de montrer l'intérêt de constructions récentes que tout un chacun peut habiter et fréquenter, de faire le lien entre le patrimoine ancien et la production architecturale actuelle, d'inciter à leur réutilisation en les adaptant aux attentes du citoyen (écologique, mémorielle, sociétale, économique...).
Le label procure les avantages suivants :
-Mention dans les documents de communication diffusés par le ministère de la Culture, notamment à l'occasion des Journées nationales de l'architecture ;
- Possibilité d'obtenir une signalisation routière spécifique portant le logotype, selon le même processus que les édifices protégés au titre des monuments historiques ;
- Autorisation d'utiliser le label et son logo sur tous les documents de communication et de signalétique ;
- Aide technique pour adapter à de nouveaux usages les ouvrages labellisés subissant des transformations afin que les qualités initiales du bien soient préservées lors des travaux ;
- Aucune servitude d'utilité publique à publier au service de la publicité foncière ; le propriétaire du bien labellisé conserve la libre jouissance de son bien mais à charge pour lui d'informer le préfet de région en cas de mutation de propriété.

« Art. R. 650-6.-I. Décret du 28 mars 2017 relatif au label «Architecture contemporaine remarquable» pris en application de l'article L 650-1 du code du patrimoine.
-Lorsque le bien faisant l'objet du label n'est pas protégé au titre des abords et des sites patrimoniaux remarquables ou identifié en application de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme, le propriétaire de ce bien informe par **lettre recommandée avec demande d'avis de réception le préfet de région, deux mois au moins avant le dépôt d'une demande de permis ou d'une déclaration préalable, de son intention de réaliser des travaux susceptibles de le modifier.** Il joint à sa lettre une notice descriptive présentant la nature et l'impact des travaux envisagés sur le bien. Un arrêté du ministre chargé de la culture précise le contenu de cette notice.
« S'il le juge utile, le préfet de région formule des observations et recommandations au propriétaire dans les deux mois suivant la réception de la lettre du propriétaire, le cas échéant après avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture.
« II.-Le propriétaire d'un bien faisant l'objet d'un label informe le préfet de région de toute mutation de propriété concernant ce bien dans un délai fixé par un arrêté du ministère de la culture.

FERMES DE LA RECONSTRUCTION

LABEL PATRIMOINE XXÈME PLAQUE

LABEL PATRIMOINE XXÈME EXTRAIT ATLAS DU PATRIMOINE DÉPARTEMENT 05 - REPÉRAGE ENSEMBLE LABÉLISÉ

1.2 ÉTAT ACTUEL DES PROTECTIONS DU TERRITOIRE

Label Patrimoine XXème, aujourd'hui «label architecture contemporaine remarquable» :

Ouvrage maginot des Aittes
La position des Aittes est construite en 1898, soutenu par celle du bois des Rebans à un kilomètre de là. Inclu dans le programme de travaux par le général Belhague, l'ouvrage des Aittes est exécuté à partir de 1933.
L'ouvrage des Aittes est une infrastructure souterraine, en partie voûtée en berceau de béton plein-cintre, comprenant usine, infirmerie, citerne, cuisine, etc. Le bloc d'entrée est en béton armé, tout comme les trois autres blocs qui constituent des casemates de tir. La position des Rebans est formée d'une cabane en bois et d'un abri souterrain. La position du bois des Rebans est formée de batteries et d'abris.

Le mur des aittes :
Extrait de l'inventaire général Régional.
Mur défensif. Crochet défensif de l'extrémité sud-dest, au-dessus du torrent.Mur défensif. Crochet défensif de l'extrémité sud-dest, au-dessus du torrent.Mur défensif construit en 1898-99 pour barrer la trouée de la Cerveyrette, entre le torrent des Aittes, au nord, et la Cerveyrette, au sud, contre l'infiltration d'éléments légers dépourvus d'artillerie. Il couvre, en outre, le pied de la route du col de l'Izoard.
Entre le torrent des Aittes et le pied des escarpements du «point 2232 » d'une part, la Cerveyrette et le pied des escarpements couronnés par la position dite des Rebans d'autre part, l'ouvrage devait être prolongé par des palissades à établir à la mobilisation. Le barrage était dominé, au nord-ouest, par les organisations du point 2232 assurant la continuité avec la position des Gondran et, au sud-est, par les organisations des Rebans (infanterie et artillerie légère). En arrière, les organisations du bois des Bans constituent la position de soutien.
Non terrassé, précédé d'un petit fossé, le mur lui-même a un développement total de 328,32 m constitué de deux alignements droits, terminés aux deux extrémités par un retour et greffés sur une sorte de bastion plat central, à un front et deux flancs, qui en assure le flanquement.
Fondé sur une semelle en gradins, pour s'adapter aux déclivités du terrain, il a une hauteur moyenne de 2,40 à 2,50 m et une épaisseur de 0, 45 ln, et est construit en maçonnerie de moellons grossiers, hourdée au mortier de chaux et non enduite.
Il est percé, à intervalles réguliers, de 134 créneaux à fusil du type « archère» (à ébrasement intérieur) et, en outre, de deux passages de 2,36 et 2,80 m à l'origine, pour des chemins. La partie sud-est comportait un petit bâtiment de 5 x 3 m s'appuyant au mur, à usage de corps de garde pour 6 hommes (bâtiment F).
Abandonné depuis longtemps, l'ouvrage s'est dégradé sous l'action des intempéries et du vandalisme des récupérateurs de pierres : la tablette de couronnement a disparu, le corps de garde est en ruines et les effondrements se multiplient.
Le mur des Aittes (et son homologue de Serre des Armes et du Pas du Berger) rappelle, par sa conception, les dispositions du « mur des Vaudois », son ancêtre de plusieurs siècles, et qui l'a peut-être inspiré. Compte tenu de sa date de construction, et avec ses structures toutes médiévales, il ferait, partout ailleurs, figure d'anachronisme criant par rapport au contexte technique général. Mais dans un tel site, adapté à une mission précise et limitée, il se justifie, et du fait de cette singularité, mériterait d'être protégé et réparé

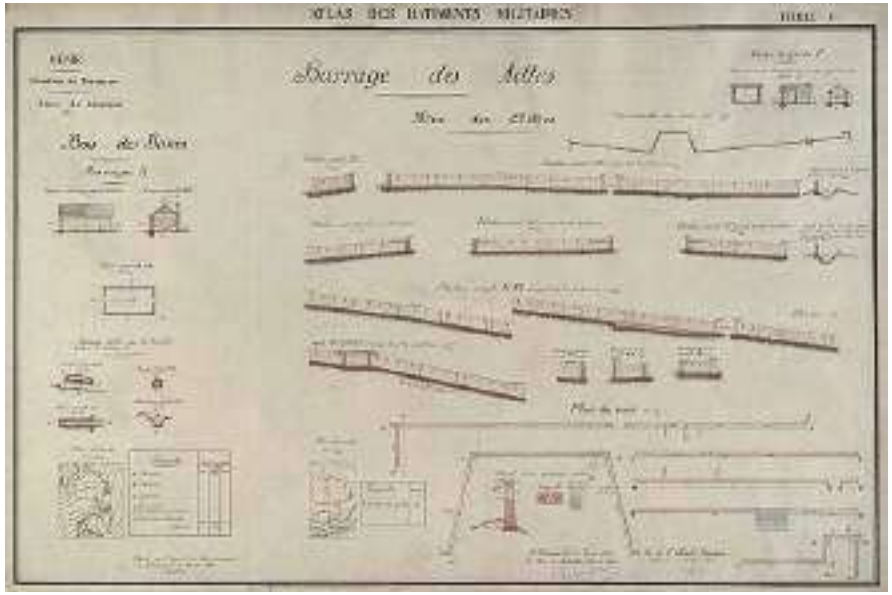

Barrage des Aittes. Mur des Aittes. Bois des Bancs.

Référence du document reproduit :

- **Barrage des Aittes. Mur des Aittes. Bois des Bancs.** / Dessin, 20e siècle. Service historique de la Défense, Vincennes, Fonds du Génie, grand atlas T 337/3

IVR93_19930500385XAB
Auteur de l'illustration : reproduction : Marc Heller, reproduction : Gérard Roucaute
(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général ; (c) Ministère de la Défense communication libre, reproduction soumise à autorisation

MUR DES AITTES

1.2 ÉTAT ACTUEL DES PROTECTIONS DU TERRITOIRE

L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL DRAC PACA a réalisé plusieurs campagnes de relevés et d'études sur la commune. On trouve notamment de clichés datant des années 1980 et 1981, des relevés d'immeubles (maisons fermes anciennes) dans le chef lieu mais également dans les hameaux d'alpage. De nombreux clichés illustrent le diagnostic.

On trouve également des éléments de type plans et illustrations photos sur les éléments suivants :
. Chapelle Saint-Claude sise à Pra fauchier - Fonts de Cervières
Les vestiges de cette chapelle qui figure sur le cadastre de 1842 n'autorisent pas une datation antérieure au 18e siècle.

. Chapelle Notre-Dame-des-Neiges sise aux Fonts de Cervières
Cette chapelle est sans doute contemporaine des battants de son placard mural qui portent la date de 1760. La date de 1806 gravée sur le faîtage correspond à une réfection de la toiture.
Plan rectangulaire. Clocher-mur sur le mur-pignon antérieur. Tribune en bois.

. Chapelle Saint-Pierre dite de la transfiguration sise au Bourget - Fonts de Cervières
L'édifice dont le clocher-mur et la tribune peuvent être datés du 16e siècle correspond vraisemblablement à la chapelle de pèlerinage sous le titre de Notre-Dame-de-Mont-Bourget mentionnée dans des testaments du début du 16e siècle. L'ancien toit (en bardeaux de mélèze ou en chaume?) a brûlé lors d'un incendie du hameau vers 1945.

. Refuge de montagne dit refuge Napoléon, actuellement auberge sis Col de l'Izoard
Ce bâtiment, achevé en 1858, est l'un des six grands refuges routiers de la région construits vers 1860.La route du col de l'Isoard n'était qu'un chemin muletier jusque vers la fin du 19e siècle, amélioré par l'armée puis par le Touring Club de France avant que ne soit aménagée la route des Grandes Alpes, inaugurée en 1934.
Le refuge a été implanté à 2320 m d'altitude, environ 600 mètres avant le col, légèrement en contrebas de la route dont il est séparé par une esplanade. Sa façade principale est au sud. Le bâtiment primitif comprenait le corps de bâtiment central et une partie de l'aile occidentale. Chaînes d'angle, encadrement des baies et corniches (bandeau et doucine) , porte de l'aile occidentale par laquelle se fait l'entrée sont appareillés en calcaire compact beige clair légèrement ocre rosé ; le gros-oeuvre est couvert d'un épais crépi ocre grisé qui s'intègre au paysage. Sur la façade méridionale ont été apposées quatre plaques de marbre blanc dont les inscriptions témoignent des épisodes de la construction du refuge : REFUGE NAPOLÉON / LEGS DE N. Ier N. III. EMP. ; VOTE / DU CONSEIL GÉNÉRAL / DES HAUTES-ALPES / 28 AOUT 1856. M.M. FOULD / BILLAULT. / MINISTRES / LE PEINTRE, PRÉFET / HOULLIER, INGÉNIEUR. ; date de 1858.

D'autres chapelles sont répertoriés : Chapelle Saint-Gervais et Saint-Protais au Bletonnet, la chapelle Sainte-Luce à Terre-Rouge, la chapelle Saint-Pierre et Saint-Paul au Chalps, la chapelle Sainte Madelaine à l'Alp l'Ubac, la chapelle Sainte-Elisabeth à Lachau, la chapelle Saint Jean Baptiste au Laus.

CHAPELLE SAINT CLAUDE - PRA FAUCHIER - FONTS DE CERVIÈRES

CHAPELLE NOTRE DAME DES NEIGES - FONTS DE CERVIÈRES

CHAPELLE SAINT-PIERRE DITE DE LA TRASFIGURATION - LE BOURGET

REFUGE NAPOLÉON COL DE L'IZOARD - *SOURCE WWW.ENVIEDEQUEYRAS.FR*

REFUGE DEPUIS LE COL DE L'IZOARD - *SOURCE WWW.ENVIEDEQUEYRAS.FR*

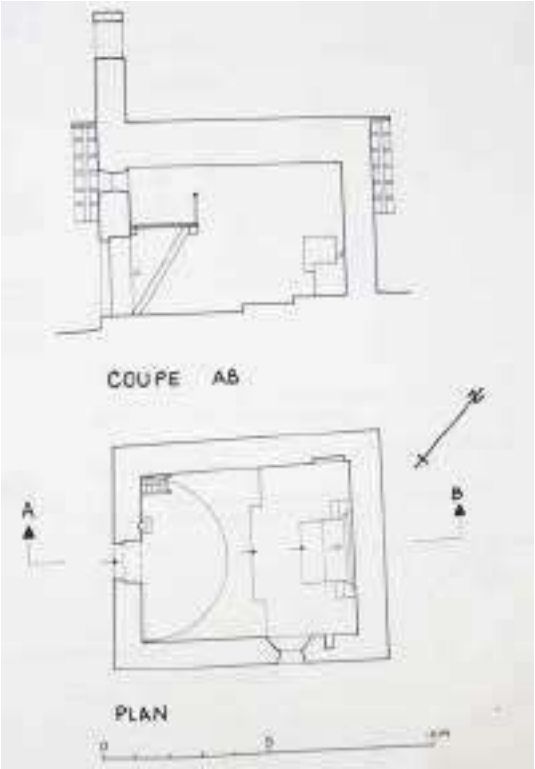

PLAN INVENTAIRE GÉNÉRAL CH.DESVIGNES - G.ROUCAUTE - 1982

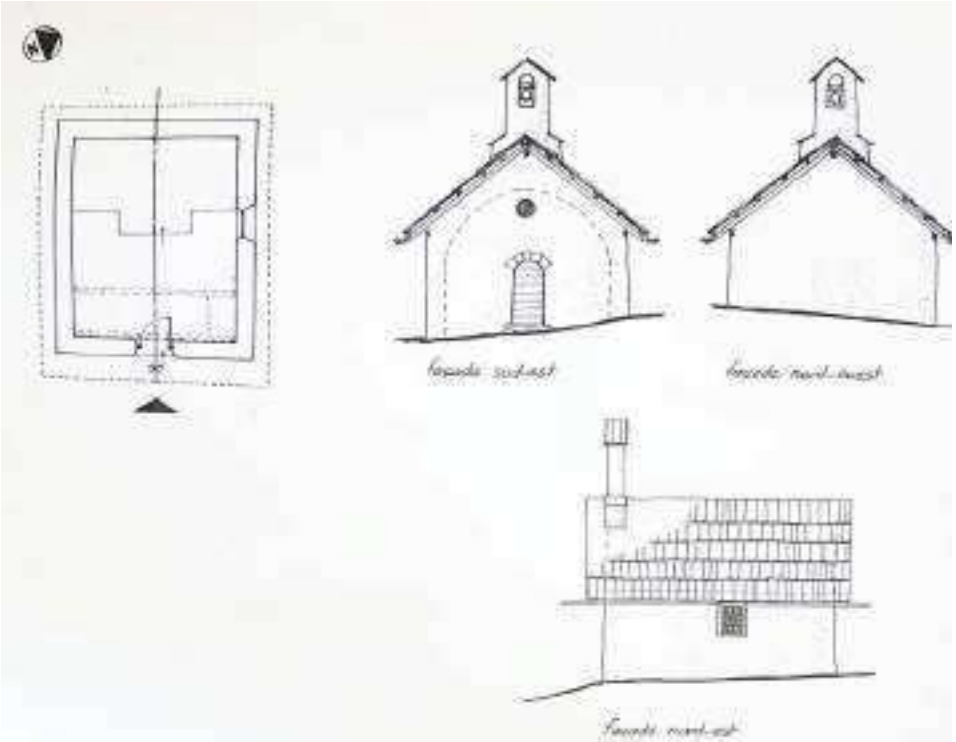

PLAN INVENTAIRE GÉNÉRAL A.BRES 1983

Chapelle Notre-Dame des Neiges
Retranscription du Dossier d'inventaire topographique établi en 1992, 2001 par Desvignes-Mallet Chantal.

Datation : 18ème siècle (?) 1806 (daté par travaux historiques)
Cette chapelle est sans doute contemporaine des battants de son placard mural qui portent la date de 1760. La date de 1806 gravée sur le faîtage correspond à une réfection de la toiture.

Description :
- Situation : Chapelle située vers le centre du hameau, non orientée, dont la façade antérieure ouvre sur une des voies principales. A proximité de son chevet, sur le côté, croix de mission en bois.
- Matériaux :
Maçonnerie de blocage : calcaire, schistes gris, tuf ocre crépi. Porte appareillé en tuf .
- Parti général : Plan rectangulaire, voûte en berceau plein cintre, tribune en bois. Cloher mur sur le mur pignon antérieur.
- Combles et couvertures: Toit de bardeaux. Extrémités des pannes découpées en doucine aplatie.
- Élévations extérieures : Porte en plein cintre dans la façade antérieure, fenêtre rectangulaire extérieurement (couverte en segment à l'intérieur, barreaux) arcade en plein cintre dans le clocher.
- Distribution intérieure :
Plancher, murs enduits en blanc. Étoile à six branches jaune et rouge (moderne) peinte sur la voûte, à l'endroit où pouvait s'accrocher une suspension.

EXTRAIT PLAN DE REPÉRAGE D'APRÈS LE CADASTRE DE 1971
SOURCE INVENTAIRE GÉNÉRAL PACA

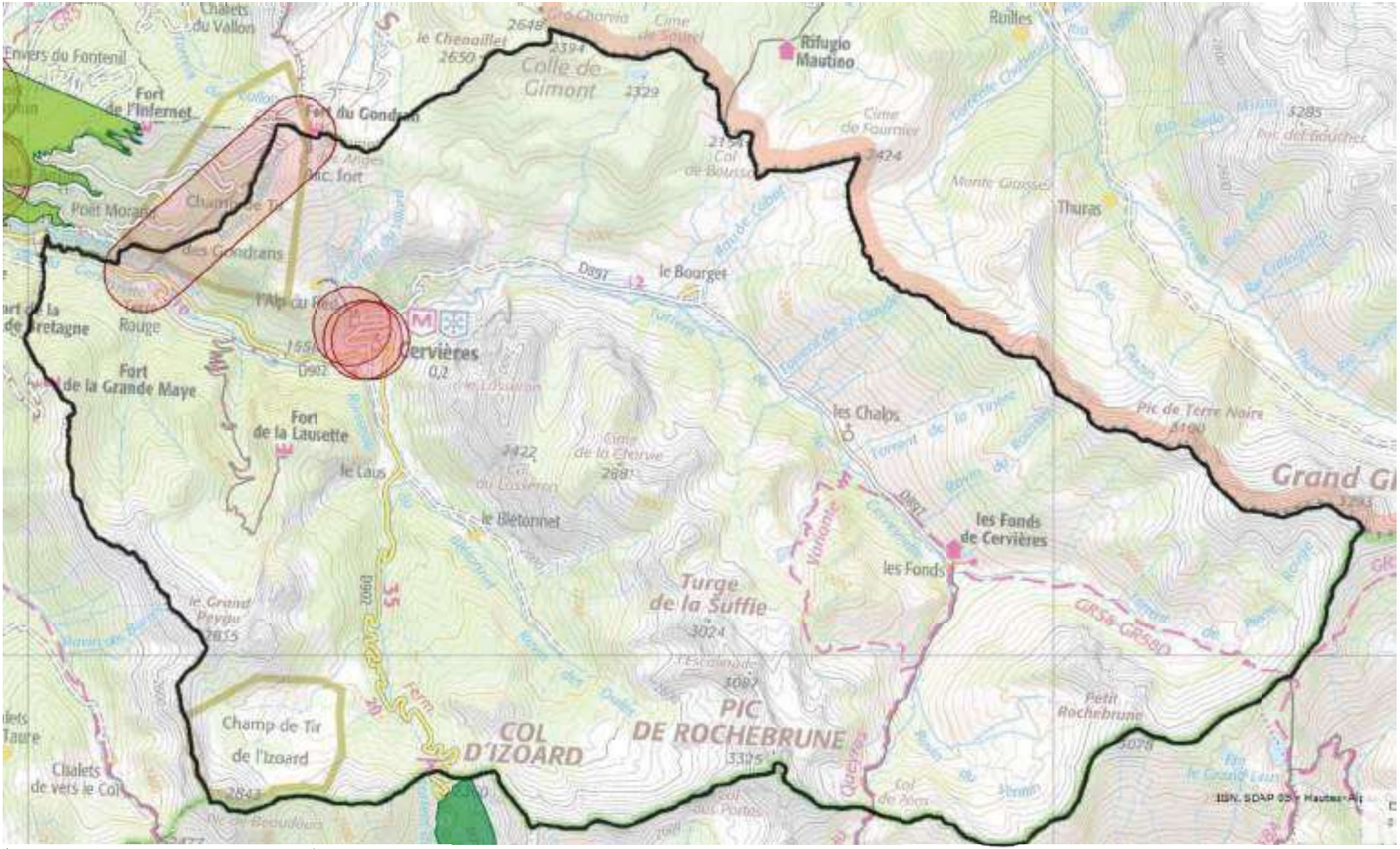

ÉTAT DES PROTECTIONS SUR LA COMMUNE DE CERVIÈRES - EXTRAIT DE L'ATLAS DES PATRIMOINES

1.2 ÉTAT ACTUEL DES PROTECTIONS DU TERRITOIRE

- Les chalets d'alpage : la loi montagne du 9 janvier 1985 (article L.122-11 du code de l'urbanisme)

La loi montagne du 9 janvier 1985, amendée par la loi du 9 février 1994 portant diverses dispositions en matière d'urbanisme et de construction et la loi du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, reconnaît la qualité de « patrimoine montagnard » des anciens bâtiments d'estive, témoins architecturaux d'une civilisation agro-pastorale, propres à chaque massif. Elle permet l'autorisation, de manière dérogatoire, de leur restauration et très exceptionnellement, de leur reconstruction.

Un chalet d'alpage ou, d'une manière plus générale, un bâtiment d'estive, est une construction située en altitude, traditionnellement utilisée de façon saisonnière pour les besoins des cultivateurs et des éleveurs. Leur équipement, sans élément de confort, était rudimentaire. Ils n'avaient pas la vocation d'être utilisés et accessibles toute l'année. Certains d'entre eux abritent une pièce qui était habitable mais les volumes étaient principalement destinés à l'engrangement des récoltes et à l'accueil d'une partie du troupeau.

Les anciens bâtiments d'estive présentant encore une valeur patrimoniale (qui ont conservé leur caractéristiques architecturales originelles), qu'ils soient encore utilisés par un professionnel ou pas, sont soumis à une double autorisation, dans le cas d'un projet de restauration :
- une autorisation préfectorale de travaux accordée après l'avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites et l'avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.
- une autorisation au titre du code de l'urbanisme : déclaration préalable de travaux ou permis de construire suivant les cas.

La restauration d'un bâtiment d'estive commence par l'identification de ses qualités architecturales et sa reconnaissance en tant que patrimoine montagnard. Vient ensuite l'analyse architecturale du bâti qui permet de définir la nature des interventions et les conditions de mise en œuvre.

Un guide de restauration des anciens bâtiments d'estive a été édité par le STAP des Hautes-Alpes en 2005 qui permet de mettre à disposition des demandeurs, un recueil d'informations et de recommandations leur permettant de mettre en œuvre un projet cohérent.

Une campagne de l'inventaire général de la région PACA a couvert et documenté largement les maisons fermes des hameaux d'estives de Cervières et notamment du hameau des Fonts. De nombreux plans, coupes et façades ont été établis notamment par N. Pegand, F. Fray et A. Brès en 1981.

CABOT

LA CHAU

LES HUGUES

LES FONTS

LES CHALPS

LE CLOTTET

1.3 LES MOTIVATIONS DE LA CRÉATION DE L'AVAP

De «ce qui vient du père ou de la mère», la notion de patrimoine appliquée à la collectivité est devenue : «ce qui est considéré comme l'héritage commun».
Ce caractère collectif du patrimoine s'applique :

- à sa production : le patrimoine est produit au cours du temps par l'ensemble des acteurs sociaux (particuliers, collectivités, institutions),
- à sa propriété : dans la mesure où son propriétaire légal ne peut en faire «ce qu'il veut» sans l'assentiment de la collectivité qui en a une part de «propriété symbolique»,
- à sa protection et sa mise en valeur qui est l'affaire de tous,
- au propriétaire qui entretient, transforme,
- à la collectivité qui conseille, encadre, aide.

Si l'architecture et le patrimoine architectural participent évidemment à notre cadre de vie quotidien (ils se lisent sur les bâtiments avec leur volume, leur façade). Le patrimoine considéré par l'étude d'AVAP concerne également les espaces urbains (rues, places, jardins), les abords paysagers du village (voies d'accès), le site d'implantation au sens plus large.
Ce que l'on entend par patrimoine a considérablement changé au cours de ces dernières décennies, à la dimension tangible du patrimoine s'ajoute une vision immatérielle de ce qui constitue notre héritage collectif (Principes de la Valette - ICOMOS 2011 - Définition du patrimoine culturel immatériel - unesco 2003). Bien que fragile, le patrimoine culturel immatériel est un facteur important du maintien de la diversité culturelle face à la mondialisation croissante, il concerne des valeurs comme la continuité, l'identité, les usages traditionnels du territoire, le paysage comme socle d'activités communes.

Ce patrimoine est vivant : le protéger c'est lui donner un sens, une valeur dans notre organisation sociale et culturelle actuelle.
Il s'agit ici de le considérer comme une ressource dans l'écosystème social qui doit être pris en compte lors de tout projet d'aménagement.
Ainsi, la notion de «protection du patrimoine» s'apparente plus à celle de «gestion et valorisation du patrimoine» et comprendra plusieurs étapes :

- La re-connaissance de la valeur ou de l'intérêt patrimonial de certains éléments identifiés en fonction de leurs qualités (esthétiques, spatiales, d'usage) de réalisations propres aux productions d'époques passées. (Diagnostic)
- Le choix de conservation, réutilisation ou élimination, compte tenu du fonctionnement actuel du territoire suivant le principe que tout élément conservé ou réutilisé joue un rôle actif, dans le projet, par sa mise en valeur.
- La préconisation de techniques d'intervention adaptées aux types d'ouvrages concernés (matériaux, mises en oeuvre...).

L'objet et les objectifs de cet outil se retrouvent dans la circulaire en date du 2 mars 2012 précisant les conditions d'application du dispositif introduit par l'article 28 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 *portant engagement national pour l'environnement* (loi ENE dite «Grenelle II»).

L'AVAP porte sur le patrimoine culturel et ses objectifs pour la préservation et la mise en valeur de celui-ci.
Elle doit aborder les patrimoines architectural, urbain, paysager, historique et archéologique.
Le choix du périmètre de l'AVAP doit s'appuyer sur la prise en compte de l'ensemble des dimensions patrimoniales précitées et appréhender au mieux les limites paysagères à grande échelle.
L'aire d'étude de l'AVAP doit donc être suffisamment étendue pour que l'on puisse déduire en toute connaissance de cause le périmètre le plus pertinent de la future servitude, que l'AVAP constitue dans un PLU.

L'AVAP doit aussi d'améliorer la connaissance en matière de développement durable sur le territoire de l'aire et mettre en avant les qualités paysagères mais aussi les qualités environnementales intrinsèques du bâti et du tissu urbain.
Elle doit être un outil de pédagogie, pour montrer au public, propriétaire de ce patrimoine, qu'il est l'acteur, le producteur du patrimoine de demain, et de lui proposer des «règles de bonne conduite» vis à vis de son patrimoine qui prennent en compte les exigences environnementales du développement durable.

La commune de Cervières dispose d'un patrimoine bâti, urbain et paysager d'une grande qualité, témoin de l'occupation très ancienne de son site et d'une culture montagnarde qui tend aujourd'hui à disparaître.
La difficulté de gérer durablement ce patrimoine apparaît aujourd'hui comme un frein à sa mise en valeur.
Il est important de faire aujourd'hui des choix partagés, pour sa sauvegarde et de définir le meilleur cadre d'action en vue de sa pérennisation dans une démarche de développement concertée et raisonnée.

Les rayons de 500 m de protection des abords de monuments historiques générés par les immeubles inscrits dans le village (Maison Faure Vincent et cadran solaire) ou à proximité (Eglise St Michel) et le téléphérique militaire qui génère une protection sur le hameau de Terre-Rouge, sont des périmètres géométriques limités qui excluent, de fait, de la protection, l'ensemble des hameaux et chalets d'alpage, patrimoine fragile, soumis à de récentes transformations.
Par ailleurs, ce type de protection ne prend pas en compte les enjeux de visibilité lointaine, cônes de vue ... particulièrement pertinents dans un territoire de montagne.
L'AVAP en revanche est en mesure, après diagnostic, de proposer des périmètres de protection cohérents avec le territoire (périmètre multi-sites, unités paysagères...), en synergie avec d'autres documents de protection ou de planification (PLU, site Nature 2000 par exemple).

LE VILLAGE SUR L'ADRET

LA VALLÉE DEPUIS L'ÉGLISE ST MICHEL

LE MUR DES AÏTTES

CABOT

TERRE-ROUGE

LES FONTS

2. HABITER CERVIÈRES, UN TERRITOIRE DE MONTAGNE

2.1 Le paysage façonné par l'homme

2.1.1. L'adaptation de l'homme à son milieu
A. Les premières implantations dans la vallée
B. S'accommoder de la géographie et de l'hydrographie
C. Une relation singulière au paysage
D. La spécialisation du territoire
E. Infrastructures militaires et paysage
F. L'habitat multi-site et saisonnier d'une société agropastorale
G. La maison de village dans la vallée, un habitat hivernal
H. Investir les alpages libérés par la neige et habiter les chalets

2.1.2. Les conséquences des événements historiques
A. Un déplacement du village vers son implantation historique
B. La reconstruction du village, évolution des formes et nouveaux usages

2.1.3 Les développements urbains récents

2.2 Construire dans le paysage de montagne

2.2.1. Permanence des matériaux employés
A. La pierre
B. Le bois

2.2.2 Diversité et variations des formes et des motifs
A. Percements et menuiseries
B. Couverture
C. Éléments de transition

2.1 LE PAYSAGE FAÇONNÉ PAR L'HOMME

Le milieu contraint l'homme à adapter son mode et son cadre de vie, et les deux deviennent interdépendants.

Ils créent, ensemble, ce que chacun peut ressentir si on y prête attention : «l'esprit des lieux» : une physionomie inédite et unique.
A Cervières , cette adaptation se lit à la fois dans les choix d'implantation du village, des chalets d'alpages, dans la répartition du temps des hommes entre saisons hivernale et estivale, dans les modes constructifs et les techniques architecturales employées, dans les typologies d'habitat et dans la relation que tous ces éléments entretiennent entre eux.

La montagne, majestueuse, est un cadre de vie empreint d'une réelle rudesse.
Habiter la montagne n'est pas chose «facile» au regard du confort proposé par les infrastructures des grandes agglomérations. Ici, les contraintes et les règles que dictent la montagne, restent incontournables.
Les solutions proposées par les habitants au fil des siècles ne peuvent prendre leur sens que dans la compréhension de la globalité du «système Cervières».

La compréhension des qualités du patrimoine et des enjeux de sa conservation ne peut pas se faire en séparant trop artificiellement les réflexions sur les formes, urbaines, architecturales, paysagères et environnementales.
L'imbrication de tous ces aspects est tel qu'il nous parait important de pouvoir les aborder en les liant sous des aspects thématiques ou de motifs plutôt que par objet.

2.1.1. L'adaptation de l'homme à son milieu
- A. Les premières implantations dans la vallée
- B. S'accommoder de la géographie et de l'hydrographie
- C. Une relation singulière au paysage
- D. La spécialisation du terroir et l'économie des terres cultivables
- E. Infrastructures militaires et paysage
- F. L'habitat multi-site et saisonnier d'une société agropastorale
- G. La maison de village dans la vallée, un habitat hivernal
- H. Investir les alpages libérés par la neige et habiter les chalets

2.1.2. Les conséquences des événements historiques
- A. Un déplacement du village vers son implantation historique
- B. La reconstruction du village, évolution des formes et nouveaux usages

2.1.3 Les développements urbains récents

2.1.1 L'ADAPTATION DE L'HOMME À SON MILIEU
A. LES PREMIÈRES IMPLANTATIONS DANS LA VALLÉE

L'histoire de Cervières retrace d'une manière plus générale celle de la haute montagne alpine. Elle demeure le témoin d'une utilisation de la montagne selon les normes de l'économie agro-pastorale pratiquée autrefois par toutes les communautés montagnardes.

Son histoire à partir du XIIIème siècle (premières sources écrites) s'inscrit, jusqu'à la révolution de 1789 dans le cadre plus large d'une région regroupant des communautés situées sur les deux versants des Alpes du Briançonnais.
Ces liens ont abouti à la constitution d'une fédération économique et politique qui a duré de 1343 à 1790 («Union ou société des communautés du païs briançonnais ou territoire des Escartons)

Le Grand Escarton du bailliage de Briançon formait un ensemble composé de 5 escartons dont l'originalité des institutions était connue fort loin, basée notamment sur des privilèges fiscaux et une autonomie administrative vis à vis du Roi de France.

Cette association de communautés reste étonnante par ses institutions, sa longévité et le nombre de communautés regroupées (37) fondée sur des solidarités économiques profondes avec Briançon comme centre politique, administratif, commercial et économique.

On notera également que la route dite «royale» qui longe le talweg de la Durance n'a fini d'être aménagée qu'au milieu du XVIIIème siècle, les déplacements se faisant principalement par les cols d'altitude. Cervières constituait parmi d'autres, une étape importante sur l'itinéraire de nombreux marchands, voyageurs et artisans qui, par le col Agnel et le col de l'Izoard, reliait Château-Dauphin à Briançon.

Le traité d'Utrecht disloque cette communauté en 1713 avec la cession du versant piémontais au roi du Piémont-Sardaigne.
Cette coupure géographique réduit l'horizon commercial et culturel et Cervières se trouve de plus en plus isolé.

De 1790 à 1860, Cervières, isolé de ses voisins, évolue parallèlement à eux et non plus dans un cadre commun. Le secteur agricole, activité dominante continue à bien fonctionner et la population demeure assez nombreuse pour maintenir les activités agro-pastorales traditionnelles.

Au plan de l'occupation de la vallée, le village de Cervières est attesté depuis le Haut Moyen Âge. A l'origine, installés sur les hauteurs, il semble que du XIVe au XVe siècle, les habitants se rapprochèrent de la Cerveyrette en raison du manque d'eau. Les plus anciennes maisons datent du XVIe siècle.

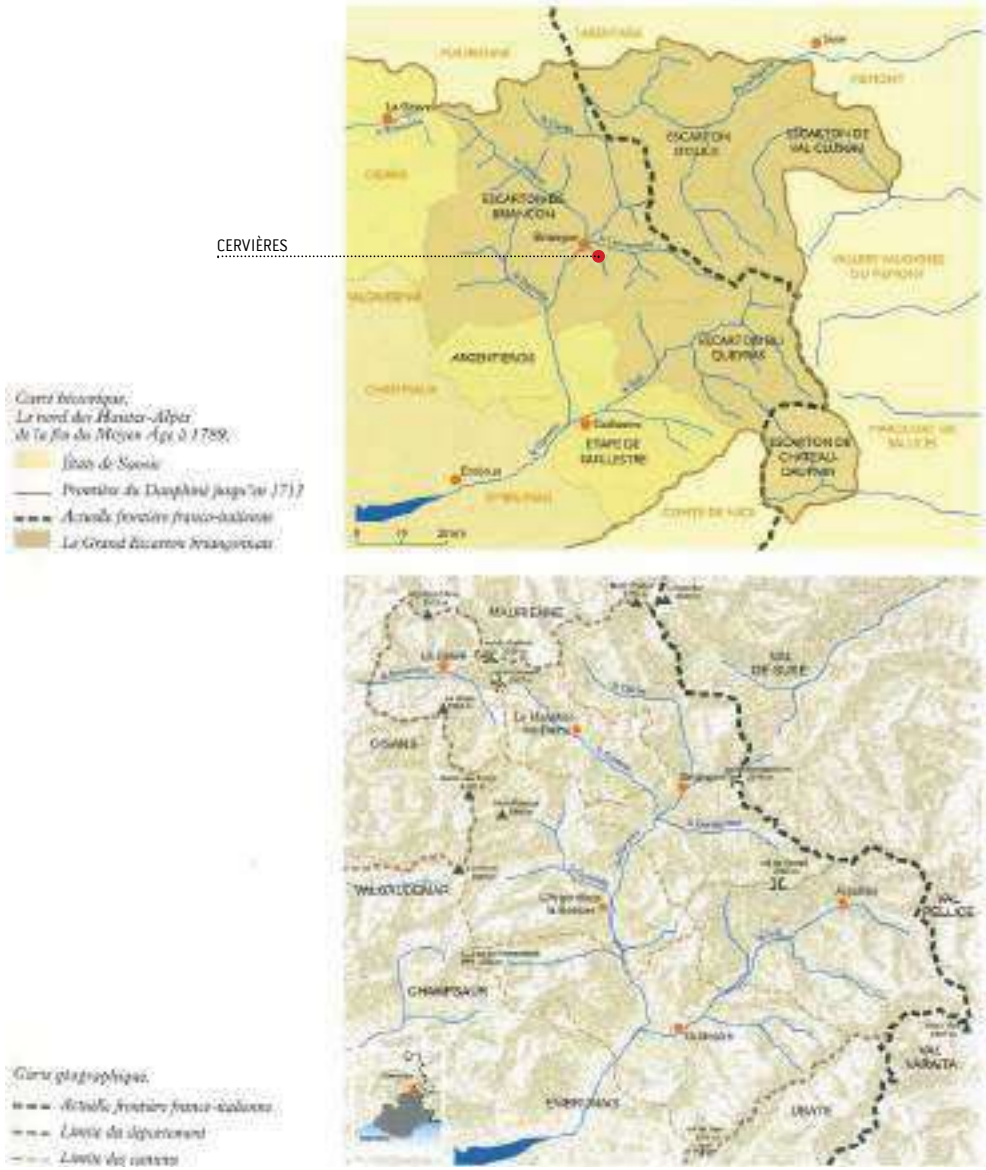

CARTE EXTRAITE DE L'OUVRAGE - L'HABITAT DU NORD DES HAUTES ALPES - CAHIERS DU PATRIMOINE

2.1.1 L'ADAPTATION DE L'HOMME À SON MILIEU
B. S'ACCOMMODER DE LA GÉOGRAPHIE ET DE L'HYDROGRAPHIE

Au-delà de la vallée de la Durance, à partir de pont de Cervières, la Cerveyrette est encaissée dans des gorges étroites dominées par des sommets de plus de 2000 mètres et qui ne permet pas l'installation humaine. C'est seulement au bénéfice des seuls évasements de la vallée, au niveau des confluences avec les torrents des Rouilles et du Blétonnet que pourront s'implanter les premières occupations villageoises pérennes, dans le hameau de Terre Rouge puis à Cervières (1600 m.). En amont du village, après un nouveau ressaut limité par les flancs du Lasseron et du Chenaillet s'étend la plaine du Bourget, haute-vallée marécageuse et espace d'estive ponctué de nombreux hameaux de chalets d'alpages.

COURBES DE NIVEAU

HYDROGRAPHIE

CARTOGRAPHIE IGN

PROFIL DES VALLÉES DE CERVIÈRES

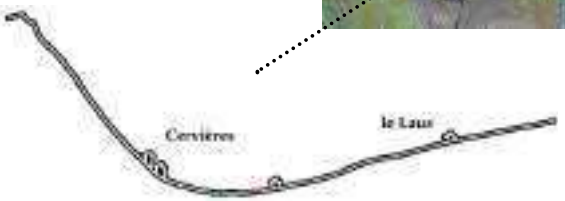

2.1.1 L'ADAPTATION DE L'HOMME À SON MILIEU
B. S'ACCOMMODER DE LA GÉOGRAPHIE ET DE L'HYDROGRAPHIE

Le réseau hydrographique est marqué par un cours d'eau principal (la Cerveyrette) vers lequel convergent de nombreux ruisseaux et torrents permanents ou temporaires. D'une longueur totale de 17,5 km, cet affluent de la Durance comprend quatre tronçons (schéma départemental de vocation piscicole et halieutique, nov. 1986) :
- confluence Durance / barrage hydroélectrique de Pont Baldy (2,2 km).
- barrage hydroélectrique de Pont Baldy / barrage de la prise d'eau de l'usine hydroélectrique de Cervières (5,1 km).
- barrage de la prise d'eau de l'usine hydroélectrique de Cervières / seuil des Aittes (2,4 km).
- seuil des Aittes / amont des Fonts, côte 2040 m (7,7 km).

Les eaux proviennent principalement des schistes lustrés de la haute vallée, ainsi que des dolomies triasiques des massifs de Rochebrune et du Lasseron.
Le débit de la Cerveyrette au niveau du verrou des Aittes est de 1 206 l/s de moyenne mensuelle, le maximum correspond au printemps (3 278 l/s) qui est la période de la fonte des neiges.
Le débit de la crue décennale est estimé à 20 m3/s (Etude d'impact de la mini-centrale de Cervières, Société du canal de Provence).
Extrait Plan de Gestion du Marais du Bourget 2008-2012 - CEEP

Du torrent, qui façonne le paysage de la vallée (ci-dessus en 1939) à la rivière endiguée, la physionomie de la Cerveyrette a été, comme le village, marquée par l'histoire.
L'année 1957 notamment au travers des pluies torrentielles puis de la crue dévastatrice qui a suivi, a violemment transformé le lit du cours d'eau ainsi que la façade du village.
La recomposition s'est essentiellement organisée autour de la construction des digues et de nombreux seuils destinés à "stabiliser" le profil en long de la rivière.

Ainsi, cette approche strictement fonctionnelle adaptée à des principes de génie civil hydraulique et à la sécurisation des biens et des personnes, a délaissé de nombreuses autres fonctions qu'assurent habituellement une rivière, la structuration paysagère et la continuité écologique notamment. Aujourd'hui les espaces publics des berges sont entretenus avec "économie" et la rivière est tenue à distance des habitants et des usagers qui s'en détournent progressivement.

CRUE DE LA CERVEYRETTE

LE VILLAGE AU SUD DE LA CERVEYRETTE

AMÉNAGEMENTS SUR LA CERVEYRETTE

LE VILLAGE AU NORD DE LA CERVEYRETTE

2.1.1 L'ADAPTATION DE L'HOMME À SON MILIEU
C. UNE RELATION SINGULIÈRE AU PAYSAGE

Le paysage de Cervières est à la fois écrin et support. Le village y est inscrit et dans le même temps il s'ouvre dessus, proche ou plus lointain, ouvert ou fermé.
Ainsi la relation entre bâti et paysage prend ici plusieurs formes.
Implantée dans la pente, accrochée aux courbes de niveau, regroupée en creux de vallée, la forme des ensembles bâtis ménage toujours des ouvertures sur le vallon et les sommets environnants.
Des étirements, des décalages et des étagements dans l'implantation, permettent de préserver des alternances de respiration et de vides qui entretiennent une relation permanente au site élargi, et ceci quelque que soit le point de vue et la localisation dans le village.

A Cervières le paysage est donc bien matière constructible, il se glisse entre le bâti pour venir côtoyer l'espace public, et en même temps représentation, qui se donne à voir et entre à l'intérieur des logements.

A l'inverse, le centre ancien, localisé au pied du versant en bordure de la Cerveyrette , est une entité plus refermée qui n'offre que très peu d'ouvertures vers le grand paysage.

LE LOTISSEMENT EN CREUX DE VALLON

LE VALLON DEPUIS LE VILLAGE HAUT

LE LASSERON DEPUIS LE VILLAGE BAS

« PAR-DESSUS LES TOITS OU ENTRE LES MAISONS, PARTOUT, LA PAYSAGE .... »

2.1.1 L'ADAPTATION DE L'HOMME À SON MILIEU
D. LA SPÉCIALISATION DU TERRITOIRE

Jusque dans les années 60 et la reconstruction du village en adret le système agricole s'organisait autour de structures uni-familiales et d'une économie rurale de subsistance pratiquant des techniques agricoles anciennes et traditionnelles établissant ainsi, " une forme d'équilibre bio-économique entre l'homme et le milieu naturel dans un pays montagnard." *

« En 1972, le cheptel indigène est estimé à cent trente bovins, neuf cent cinquante ovins, une centaine de caprins, auxquels s'ajoutent les quatre mille ovins en transhumance. Le bétail cerveyrin qui pacage l'été dans les alpages, est nourri en quasi totalité avec le fourrage ramassé dans les près de fauche, eux-même situés à 80% dans la haute vallée de la Cerveyrette (ou vallée des Fonts), distante de dix kilomètres du chef lieu. C'est là que se concentre la vie agricole durant quatre mois de l'année. Les Cerveyrins quittent dès le mois de juin le village, pour gagner les chalets d'alpage, où ils accomplissent les travaux essentiels pour l'élevage. Par un estivage à un ou deux étages d'altitude, ils tirent ainsi le meilleur parti possible de leur terroir. »*

* Cervières, une communauté rurale des Alpes Briançonnaises du XVIII siècle à nos jours. Colette Baudouy - 1974

Ce système agro-pastroral est complété par une agriculture vivrière essentiellement localisée à proximité du village et dans les nombreux jardins potagers.

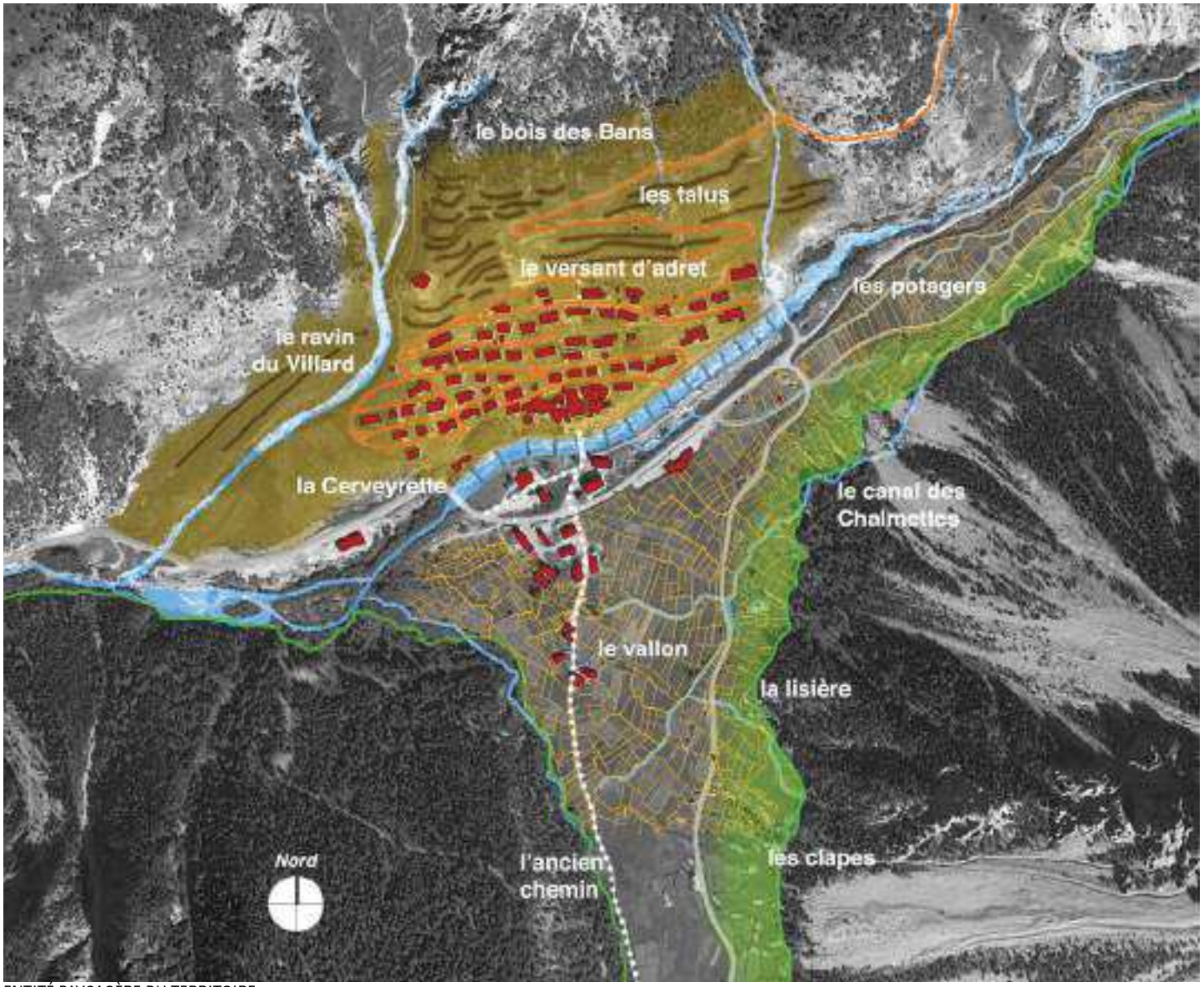

ENTITÉ PAYSAGÈRE DU TERRITOIRE

2.1.1 L'ADAPTATION DE L'HOMME À SON MILIEU
D. LA SPÉCIALISATION DU TERRITOIRE

LE VERSANT CULTIVÉ D'ADRET :
Dominant le village en rive droite, le versant cultivé remonte jusqu'à la lisière du bois des Bans installé au pied de Roche Moutte. Marqué par de nombreux talus qui retiennent les terres, le versant est maintenant utilisé pour le parcours des brebis. Avant la reconstruction du village, il était essentiellement composé de parcelles aux cultures variées, disparues lors du remembrement nécessaire à la mise en oeuvre du plan d'urbanisme des années 50. Aujourd'hui la vacuité de cette surface, en arrière plan du village, souligne et met en valeur la silhouette bâtie mais surtout permet au paysage de "s'inviter" dans le village au niveau des espaces "libres" qui séparent les différents bâtiments.
Cette configuration, d'une grande valeur paysagère qualifie en partie la pertinence du plan de reconstruction.

LE VALLON :
Le glacis de parcelles qui s'étire entre le site de l'ancien village disparu en rive gauche et le hameau du Laus, offre une leçon de paysage qui évoque l'histoire du terroir et donne à comprendre l'intelligence de sa construction.
A proximité de l'ancien village implanté en retrait de la Cerveyrette, du torrent du Laus et des versants, s'étendent les parcelles irriguées et épierrées traversées par la route du col de l'Izoard et l'ancien chemin qu'elle a remplacé.
Façonné par les mains de l'homme, le territoire montagnard a été rendu "habitable", modelé à ses fins, par la communauté villageoise.

LES CANAUX :
"Les petits champs de pommes de terre, d'avoine, d'orge, de "trémen" (seigle de trois mois) étaient soigneusement arrosés plusieurs fois. Les "béa" (canaux), "porteaux" (canaux principaux fournisseurs), entretenus par la corvée, distribuaient l'eau de la Cerveyrette ou celle du Laus à une quantité de petits canaux ou béarets naissant à "la presa"(la prise d'eau). Chaque propriétaire, selon la superficie (la grandoù) de ses terres, avait le droit d'arroser à une date fixe de telle heure à telle heure. Il devait avoir sur lui son billet "d'ayga" (d'arrosage) pour le présenter à toute réclamation."

"Cervières Autrefois" - Justin Faure-Soulet

LES CLAPIERS :
Essentiellement sur le versant entre Le Laus et les Chalmettres au pied du versant de la montagne du Lasseron de nombreux tas de pierres ponctuent le paysage, collectés avec patience et tradition par des générations de paysans/agriculteurs. Ce pointillisme minéral sédimente la mémoire collective et oblige dans le même temps un travail plus fastidieux aux exploitants actuels.
D'une grande valeur patrimoniale leur devenir ne peut s'envisager qu'à la reconnaissance de cette double singularité mais aussi de leur valeur intrinsèque....chaque pierre évoquant les mains de l'homme qui l'a déposée.

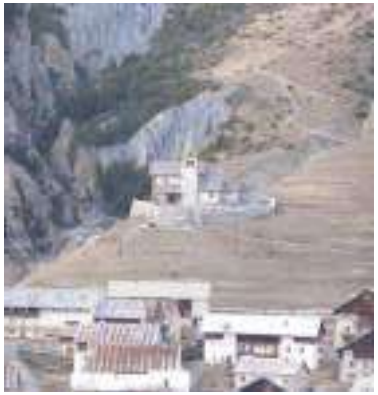

L'ADRET CULTIVÉ

LE VALLON

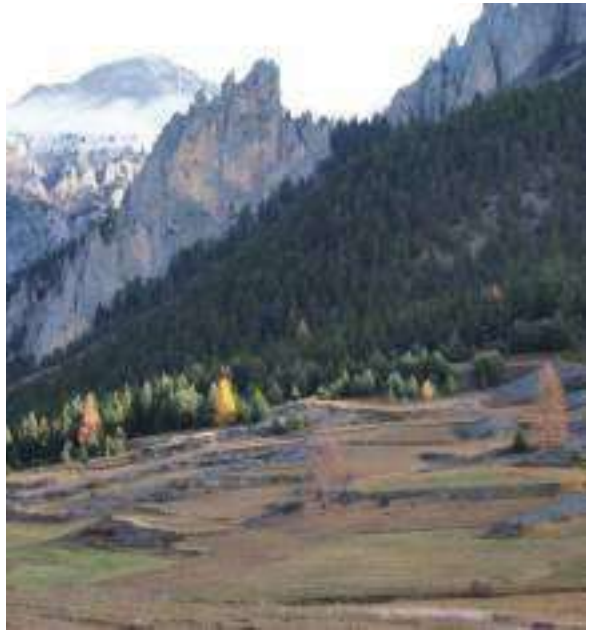
LES CLAPIERS

2.1.1 L'ADAPTATION DE L'HOMME À SON MILIEU
D. LA SPÉCIALISATION DU TERRITOIRE

LES "ANCIENS" POTAGERS :
Sur la rive gauche de la Cerveyrette au pied du versant de la montagne du Lasseron s'étendent de nombreux jardins potagers. La mosaïque des jardins fondée sur un parcellaire déjà présent sur le cadastre Napoléon, a perduré jusqu'à aujourd'hui. Potagers de proximité comme ceux du centre bourg, ils permettent néanmoins la culture sur des surfaces plus importantes, notamment de la pomme de terre, et surtout, ils conservent durablement des usages traditionnels et permettent la conservation de terres "ancestrales".

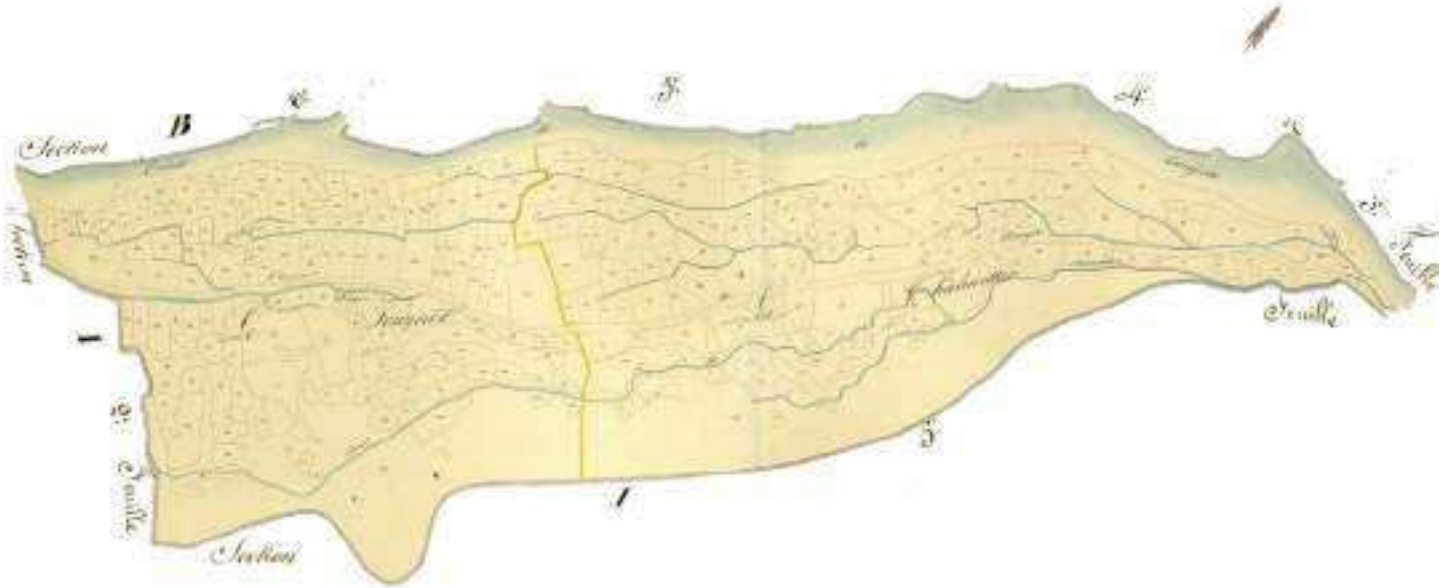

CADASTRE NAPOLÉONIEN

2.1.1 L'ADAPTATION DE L'HOMME À SON MILIEU

E.INFRASTRUCTURE MILITAIRES ET PAYSAGE

Le paysage du Briançonnais est marqué par de nombreux ouvrages militaires fortifiés dont la vocation était de défendre l'ancienne place forte de Briançon en contrôlant les passages vers la frontière franco-italienne, notamment le col de Montgenèvre. Le territoire de Cervières rassemble donc plusieurs ouvrages fortifiés nécessaires à cette vocation de défense construits entre la fin du XIXème siècle et le milieu du XXème siècle. Ces ouvrages sont destinés à « protéger le couloir alpin tant convoité, la vallée de la Durance, qui assure le passage entre l'Italie et la France. »
Ce patrimoine militaire est issu de deux époques successives :

- le système Séré de Rivières à la fin du XIXème siècle
- la ligne Maginot alpine du XXème siècle

Les systèmes fortifiés du Briançonnais font l'objet d'une valorisation patrimoniale et touristique depuis quelques années. Selon l'article de X. BERNIER et K. SUTTON (2011), hormis le fort de Gondran, le secteur de Cervières serait à l'écart de cette récente dynamique, « en marge de la valorisation territoriale ».

Le mur des Aittes est situé à proximité du hameau éponyme sur la moraine glaciaire qui ferme la plaine du Bourget. Construit sur la rive droite en 1898/1901, le mur de maçonnerie de 328 mètres de long et 2,5 m de haut.
Le fort des Aittes. « Pour la ligne Maginot des Alpes, il est de taille moyenne. La MOM (Main d'oeuvre militaire) commença les travaux en 1932, mais l'ouvrage ne fut réellement utilisable qu'en 1937.
Entièrement creusé dans le roc, à la base de la montagne du Lasseron (2702 m), l'ouvrage se composait, outre les éléments de vie tels que cuisine, magasin à vivres, infirmerie, etc., de trois blocs de combat, en plus du bloc d'entrée. Tous les blocs étaient reliés entre eux par un ensemble de galeries de circulation souvent de roche vive non bétonnée, représentant au total une longueur d'environ 300 m, la plus longue distance interne, entre le bloc d'entrée 1 et le bloc de combat 2, le plus éloigné, étant de 215 m. »
Descriptif édifices labellisés Patrimoine du XXe siècle – Drac PACA

Le fort du Gondran qui complète le dispositif de protection du Fort de Janus (Commune de Montgenèvre) et qui est desservi par un téléphérique dont le départ se situe en aval du hameau de Terre-Rouge.
« En 1938-1939, à l'approche de la guerre de 1940, le service du Génie, section transport par câble, décide de construire une télébenne pour desservir, notamment en période hivernale où les routes militaires étaient peu praticables, à partir de la vallée de Cervières, la position des Janus-Gondrans située sur la commune de Briançon. Ces forts seront occupés par environ 800 hommes. Le téléphérique est aussi destiné à approvisionner les ouvrages Maginot, les forts Séré de Rivière et les villages militaires situés en hauteur, soit environ 2000 hommes au moment de la guerre.
Les militaires participent à l'assemblage et au montage des éléments, sous la direction de l'entreprise grenobloise Renoud-Grappin-Viaroz à qui fut confiée la réalisation. L'ensemble, recette inférieure, recette supérieure, machinerie, bennes, pylônes et câbles est parvenu jusqu'à nous dans son intégralité et son authenticité, à l'exception du moteur d'origine qui fut remplacé vers 1965.
Les bâtiments, utilitaires, ne présentent pas d'intérêt. Par contre l'ouvrage mécanique, qui est le seul subsistant parmi les quelques télébennes militaires réalisées dans les Alpes françaises (et peut-être au-delà), est à ne pas négliger, pour son unicité et pour son lien étroit à l'histoire de nos fortifications frontalières.
En 2003, la recette inférieure, la recette supérieure et les dix pylônes ont été inscrits au titre des monuments historiques.
Descriptif édifices labellisés Patrimoine du XXe siècle – Drac PACA

Dans le paysage de Cervières le mur des Aittes impose sa ligne brisée qui coupe le terroir agricole et impose son empreinte sur les formes héritées du système agro-pastoral. Le fort du même nom, dont seule l'entrée est perceptible, est beaucoup plus discret, par nécessité stratégique .
A l'inverse le fort des Gondran « urbanise » le sommet de la montagne qu'il transforme en un casernement pour environ 2000 hommes et dont l'architecture militaire impose son vocabulaire au site et à la topographie.

Ces constructions militaires caractéristiques, documentées par ailleurs, représentent un patrimoine public qui répond à des dynamiques de transformation et de valorisation qui dépasse le cadre de l'AVAP et de son règlement sur les transformations du bâti.
L'AVAP apportera son concours à ces infrastructures dans le cadre de la valorisation de ce patrimoine d'un point de vue mémoriel et culturel mais également dans la prise en compte de leurs abords et de leur présence dans le grand paysage.
Le périmètre des abords de 500m sur le hameau de Terre Rouge en lien avec la protection monument historique du fort du Gondran doit être ré-interrogé au regard du périmètre de l'AVAP et de la pertinence de la protection du rayon sur un site où la topographie et la covisibilité doit s'apprécier au regard notamment du terrain naturel.

LE MUR DES AITTES, UNE LIGNE BRISÉE DANS LE TERRITOIRE AGRICOLE

FORT DU GONDRAN

MUR DES AITTES

CASERNEMENT DES AITTES

FORT DE LA LAUZETTE

2.1.1 L'ADAPTATION DE L'HOMME À SON MILIEU
F. L'HABITAT MULTI-SITES ET SAISONNIER D'UNE SOCIÉTÉ AGROPASTORALE

Le village de Cervières se caractérise par plusieurs entités.

D'un point de vue historique, le nord des Hautes Alpes est un territoire qui a toujours été fort peuplé. De nombreux habitats témoignent d'une occupation dense, probablement très ancienne.
Cependant la règle est le regroupement. Il n'existe pas d'habitation ancienne isolée. Toutes les constructions habitées l'hiver et la plupart de celles utilisées en été sont agglomérées en village ou hameaux.
On compte sur le territoire plusieurs petites localités entre lesquelles il n'existe pas vraiment de hiérarchie.
Cette organisation sociale et spatiale, dont la saisonnalité de l'habitat est un des points majeurs, reflète une histoire particulière.

Les déplacements saisonniers liés à l'estive du bétail sont attestés sans discontinuité du Moyen-âge jusqu'à la première moitié du XXème siècle.
L'étagement de la végétation combiné au climat offre à l'agriculteur des possibilités multiples, au prix cependant de nombreux déplacements.
Les fonds de vallée accueillent les cultures les plus délicates et les champs et prés d'altitude, où la maturation est parfois tardive, ainsi que les familles, propriétaires de terres disséminées sur l'ensemble de la commune, durant les périodes plus clémentes.

Ces habitats saisonniers avaient en général une double fonction : agricole et pastorale. On y logeait autant pour se rapprocher des champs de céréales au printemps que pour faucher les prairies d'altitude et estiver les troupeaux.

A la différence de certaines parties du Nord des Hautes Alpes, qui opposent le village saisonnier au village permanent où le chalet n'était qu'une annexe de la maison permanente; dans certaines vallées, les familles occupaient successivement deux ou trois maisons. Les villages dits «permanents» et «d'hiver», étaient donc vidés de leur population pendant cinq mois de l'année. Une communauté d'habitants subsistait cependant au village.

Ce phénomène ne se vérifie pas complètement à Cervières, le village dans la vallée ne peut pas être qualifié de «permanent» car tous les habitants partaient à l'estive. Le bourg habité de la mi-décembre à la mi-avril se vidait de ses habitants qui se dispersaient dans une dizaine de hameaux (L'Alp, le Laus, les Aittes, la Chau, le Bourget) répartis sur le territoire entre 1800 et 2000 m d'altitude, ce qui peut être probablement une des raisons de la taille des chalets d'alpage de Cervières. Un deuxième déménagement était effectué au mois d'août, vers l'amont de la vallée dans les hameaux situés aux alentours de 2000 m d'altitude (Les Chalps, le Clutet, les Fonts). Les habitants ne «*s'ammontagnaient*» pas, il «*se changeait*» ou en patois *se meyran* qui a donné le *meyrage* (termes employé pour tous les déplacements dans la vallée, en amont ou en aval).

Les habitants de chaque hameau formaient une communauté, jouissant d'une certaine autonomie. On disait : «il est de la Chau, il est du Bourget, il est des Fonts, pour indiquer le lieu principal de son travail» (Faure-Soulet p.23).

Un échange régulier entre chef lieu et alpage était cependant maintenu (école, messe, occupation hivernale occasionnelle des habitats d'alpage).

TROUPEAU AU BLÉTONNET

Témoignage de Madame Elisabeth Faure-Vincent - Maison Faure-Vincent-Dubois / Extrait guide de restauration de bâtiments d'estive (STAP 05) :
«[...] On montait au mois de mai dans la vallée des Fonts, pour la première montagne, la plus haute. Notre montagne était au Rif Tord. A l'automne, aux premières neiges, on descendait dans la montagne basse : le Laus ou Terre-Rouge. Tout le monde était propriétaire de sa maison, au village et en haut. Et chacun avait un jardin, en haut aussi. Fin mai on plantait du seigle, des pommes de terre. En automne du blé tramois. On le coupait quand il jaunissait, vers juillet - août, et on le faisait mûrir en gerbes sur les plans, dans le grenier.
[...] L'été, toutes les bêtes étaient à la montagne. Quand j'étais ménagère, je remontais tous les soirs pour m'en occuper et je redescendais le matin travailler en bas.
En août, on restait là-haut pour les foins. Il n'y avait plus personne à Cervières. [...] On était vraiment content de partir à la montagne. Car il y avait plus d'espace en haut, des prés... on se voyait plus, entre voisins. On allait ramasser des fleurs, des framboises, des fraises, des airelles [...] La montagne c'était la liberté».

2.1.1 L'ADAPTATION DE L'HOMME À SON MILIEU
G. LA MAISON DANS LA VALLÉE, UN HABITAT HIVERNAL

Du village ancien de Cervières ne subsiste aujourd'hui qu'un groupe d'une vingtaine de maisons à l'adret qui permet d'observer et de comprendre les logiques d'implantation des maisons, les liens qu'elles entretiennent entre elles et leur forme propre.
Comme nous l'avons déjà vu, le village «bas», situé dans la vallée de la Cerveyrette, habité seulement 4 mois de l'année, ne peut pas, jusqu'au début du vingtième siècle, être qualifié de permanent.
Le passage nécessaire du village d'hiver aux chalets d'été, de la commune dense aux hameaux de montagne, donne forme à un habitat adapté à ce cycle à la fois géographique et agricole.

Le village a connu de nombreuses vicissitudes au cours de son histoire.
Attesté depuis le XIII° Siècle , il est constitué d'un tissu extrêmement serré de bâtiments qui abritent les habitations des hommes, les bergeries, étables et granges durant les mois d'hiver.

Cette densité s'explique par plusieurs facteurs concomitants :
- La rudesse des périodes de froid et de neige : rues peu larges qui protègent de l'enneigement et moins de surface à déblayer. Les «coursives, les déplacements entre les maisons s'en trouvent écourtés.
- La volonté de conservation maximale des surfaces de terres cultivables.

A la veille de la Révolution, le village compte 900 habitants environ. A partir de 1790, Cervières évolue dans un cadre isolé (suppression du Grand Escarton de Briançon union de communes autonomes depuis le XIVème siècle), condamné à l'autarcie dans une vallée devenue impasse peu atteinte par les voies de communication jusqu'en 1844 (date de l'arrivée du chemin de fer). Tout u long du XIXème siècle, la pression démographique sera forte et constituera elle-même un facteur d'exode rural.

Au milieu du 19° siècle, l'activité est importante mais les ressources arrachées à la montagne ne sont pas extensibles et leur limite enclenche un mouvement d'exode rural qui va s'amplifier à partir de la première guerre mondiale.

Début du XXème sicèle : permanence du tissu et continuité du mode de vie malgré la première guerre mondiale, débuts de la mécanisation des travaux agricoles.

LE VILLAGE BAS SUR LA RIVE GAUCHE

CADASTRE NAPOLÉONIEN - 1843 RIVE GAUCHE

CADASTRE NAPOLÉONIEN - 1843 RIVE DROITE

VILLAGE RIVE GAUCHE

LE VILLAGE BAS SUR LA RIVE DROITE - 1947

2.1.1 L'ADAPTATION DE L'HOMME À SON MILIEU
G. LA MAISON DANS LA VALLÉE, UN HABITAT HIVERNAL

INVENTAIRE GÉNÉRAL CLICHÉ ROUCAUTE-HELLER
Vue du chef lieu prise vers le sud depuis st michel avant 1911
Carte postale. Imp. Pap. Chautard, Briançon
83.05.1716.X

INVENTAIRE GÉNÉRAL CLICHÉ ROUCAUTE-HELLER
Vue d'ensemble prise de l'ouest avant l'incendie de 1944. Édifice encore existants : Maison à gauche et clocher église
Carte postale. Collection des magasins Paris-Grenoble
83.05.1717.X

INVENTAIRE GÉNÉRAL CLICHÉ ROUCAUTE-HELLER
Vue d'ensemble du chef lieu, rive gauche, avant l'incendie de 1944
Carte postale. Y. Fournier, éditeur Gap.
83.05.1718.X

INVENTAIRE GÉNÉRAL CLICHÉ ROUCAUTE-HELLER
Vue partielle du chef lieu, rive gauche, prise vers l'ouest à hauteur de l'église neuve
Carte postale.
83.05.1719.X

INVENTAIRE GÉNÉRAL CLICHÉ ROUCAUTE-HELLER
Entrée du chef lieu, rive gauche prise vers l'est avant l'incendie de 1944. Seuls 'hôtel et le clocher de l'église subsistent
Carte postale.
83.05.1720.X

LE LAUS & TERRE ROUGE, DES HAMEAUX DE VALLÉE

Ces hameaux implantés dans la vallée présentent des constructions et une physionomie proche de celle du chef lieu.
Les chemins plus larges entre les maisons ou l'implantation le long de l'ancienne voie du Laus composent un tissu plus lâche, moins dense.
Ces hameaux de «montagne basse» étaient occupés dès les premières neiges, à l'automne et en hiver.
Le Laus est un hameau situé à 1745 m, Terre-Rouge est situé plus bas, à 1500 m environ.
Le Laus est un hameau qui se situe aujourd'hui aux abords direct du départ de pistes de ski de fond. Les aménagements réduits (panneau d'information, petit parking le long de la voie), sont le témoin d'une conciliation entre développement de l'accueil touristique et maintien de la qualité paysagère et architecturale du bâti ancien.
Les équipements de Terre-Rouge, hameau plus isolé, sont plus limités. On notera un gîte d'étape permettant de rejoindre un grand nombre de sentiers de ballade et de randonnée (en partie non balisés).

LE HAMEAU DU LAUS

MAISONS LE LAUS

CADASTRE NAPOLÉONIEN

CADASTRE ACTUEL

HAMEAU TERRE ROUGE

CHEMINS INTÉRIEURS, MAISONS ET CHAPELLE TERRE ROUGE

CADASTRE NAPOLÉONIEN

CADASTRE ACTUEL

2.1.1 L'ADAPTATION DE L'HOMME À SON MILIEU

G. LA MAISON DANS LA VALLÉE, UN HABITAT HIVERNAL

1. LA TYPOLOGIE DE L'HABITAT

L'ensemble des maisons, quelle que soit la profession du propriétaire, concentrait sous le même toit : un logis de taille réduite, une vaste étable où cohabitait tout le cheptel et une grange-fenil.
D'étroites ruelles cernent des ensembles de bâtiments étagés dans la pente, les maisons élevées sur plusieurs niveaux, souvent mitoyennes, sont très imbriquées.
Les volumes sont simples, un parallélépipède rectangle en général, surmonté d'une toiture à deux versants dont la pente est très forte.
Le volume épouse la pente naturelle du terrain. Seul l'emplacement de la construction a été terrassé manuellement. Les maisons sont implantées dans la pente notamment par souci d'économie du terrain agricole.
Cette adaptation à la pente, l'absence de nivellement des espaces extérieurs induisent une impression d'intégration du volume au milieu.
La maison utilise pour sa construction des matériaux naturels, pierre et bois dans des proportions variables provenant des environs.
Elle comporte plusieurs niveaux superposés:
- Les niveaux inférieurs, très peu percés abritaient hommes et bêtes,
- Les étages supérieurs en structure bois, plus légère, sont occupés par la grange-fenil. Ils présentent de très grands volumes (alliant légèreté et excellente ventilation) destinés au séchage des récoltes et à la conservation des foins : grands débords de toit et coursives (séchage, circulation d'un étage à l'autre).

En 1910, le préfet des Hautes Alpes prend de mesures pour mettre fin à la cohabitation hommes et bétail, décrite comme sources de maladies. Il interdit la promiscuité et la communication intérieure entre étable et logis dans les constructions neuves ou les maisons reconstruites. Mais c'est seulement après la deuxième guerre mondiale que ces pratiques ont disparu dans les villages proches de Briançon (mentionnée jusqu'en 1980 à Cervières)

MAISONS DANS LE CENTRE ANCIEN

BALCONS ABRITÉS AUX ÉTAGES

STOCKAGE DE FOIN DANS LE FENIL

MAISONS EN FAÇADE SUD DU VILLAGE

MAISON SUR RUELLE DU VILLAGE

2.1.1 L'ADAPTATION DE L'HOMME À SON MILIEU
G. LA MAISON DANS LA VALLÉE, UN HABITAT HIVERNAL

INVENTAIRE GÉNÉRAL CLICHÉ ROUCAUTE-HELLER
Maison ferme 3 - Façade est avec la propriétaire
81.05.1525.X

INVENTAIRE GÉNÉRAL CLICHÉ ROUCAUTE-HELLER
Maison ferme 3 - Rez-de-chaussée. Étable. Coin habité pendant l'hiver. Le lit. Vue prise en juin 1981
81.05.1587.X

INVENTAIRE GÉNÉRAL CLICHÉ ROUCAUTE-HELLER
Maison ferme 3 - Rez-de-chaussée. Étable. Coin habité pendant l'hiver. Vue prise vers le sud en juin 1981
81.05.1586.X

INVENTAIRE GÉNÉRAL CLICHÉ ROUCAUTE-HELLER
Maison ferme 3 - Rez-de-chaussée. Étable. Coin habité pendant l'hiver. Vue prise vers le sud en mars 1982
82.05.0464.X

INVENTAIRE GÉNÉRAL CLICHÉ ROUCAUTE-HELLER
Maison ferme 3 - Rez-de-chaussée. Étable. Coin des bêtes en mars 1982
82.05.0465.X

INVENTAIRE GÉNÉRAL CLICHÉ ROUCAUTE-HELLER
Maison ferme 3 - Rez-de-chaussée. Étable. Coin habité pendant l'hiver. Vue prise de l'entrée en mars 1982
82.05.0466.X

INVENTAIRE GÉNÉRAL CLICHÉ ROUCAUTE-HELLER
Maison ferme 3 - Rez-de-chaussée. Étable. Coin habité pendant l'hiver. Vue prise de l'entrée en mars 1982
82.05.0467.X

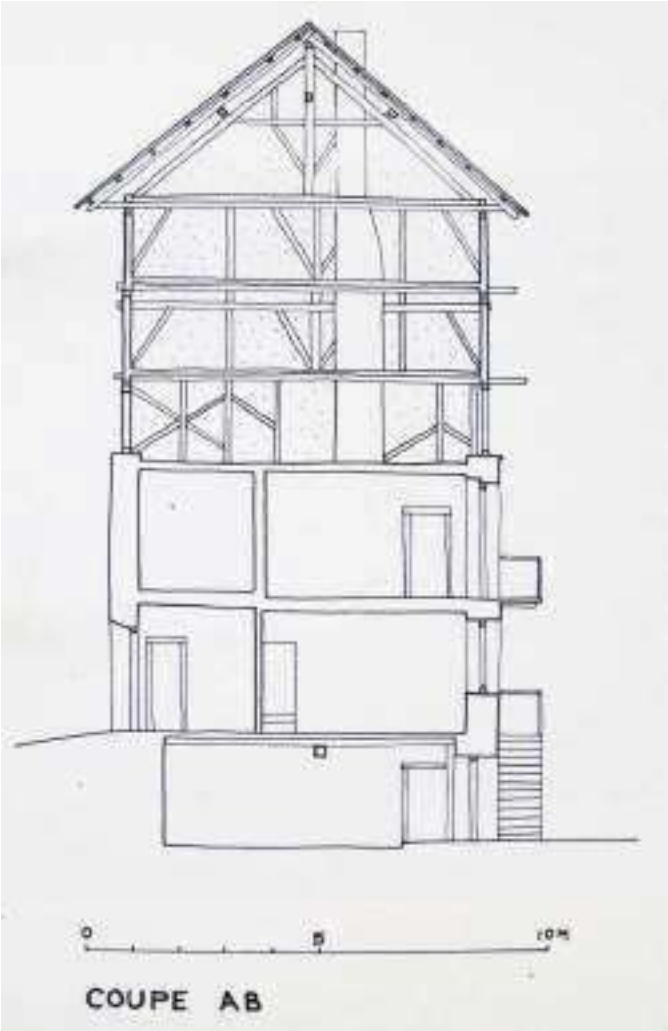

INVENTAIRE GÉNÉRAL
Maison ferme 2 - coupe AB
N. Pegand - F. Fray d'après relevés d'A. Bres - 1981

PHOTO INVENTAIRE GÉNÉRAL G. ROUCAUTE / M.HELLER
FAÇADE SUD ÉTAGE DE GRANGE EN PANS DE BOIS
80.05.0484.X

PHOTO INVENTAIRE GÉNÉRAL G. ROUCAUTE / M.HELLER
PIGNON EST
81.05.1660.X - 81.05.0040.ZA

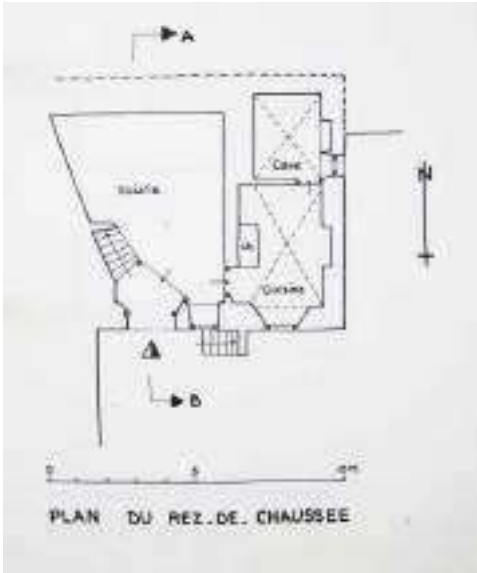

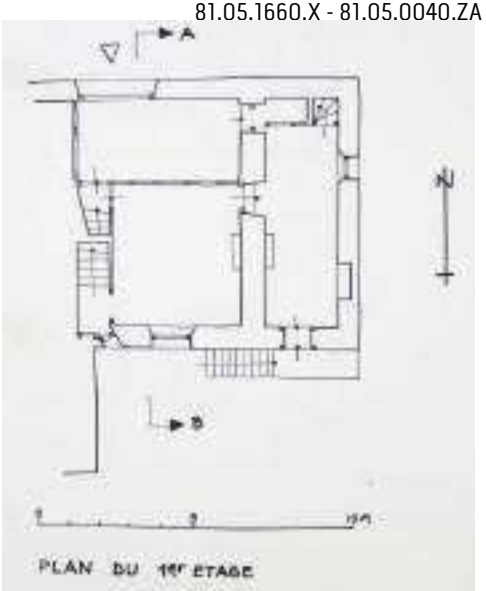

INVENTAIRE GÉNÉRAL
Maison ferme 2 - plan du rez-de-chaussée et plan du 1er étage
N. Pegand - F. Fray d'après relevés d'A. Bres - 1981

2.1.1 L'ADAPTATION DE L'HOMME À SON MILIEU
G. LA MAISON DANS LA VALLÉE, UN HABITAT HIVERNAL

INVENTAIRE GÉNÉRAL CLICHÉ ROUCAUTE-HELLER
Façade antérieure sud. Vue d'ensemble
80.05.0450.X

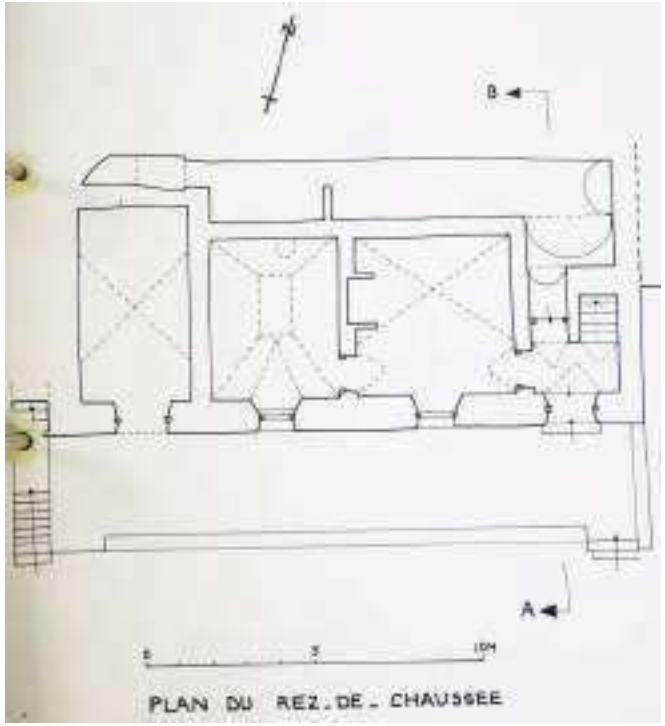

INVENTAIRE GÉNÉRAL
Plan du rez-de-chaussée - Hôtel de ville
N. PEGAND - F. FRAY 1981

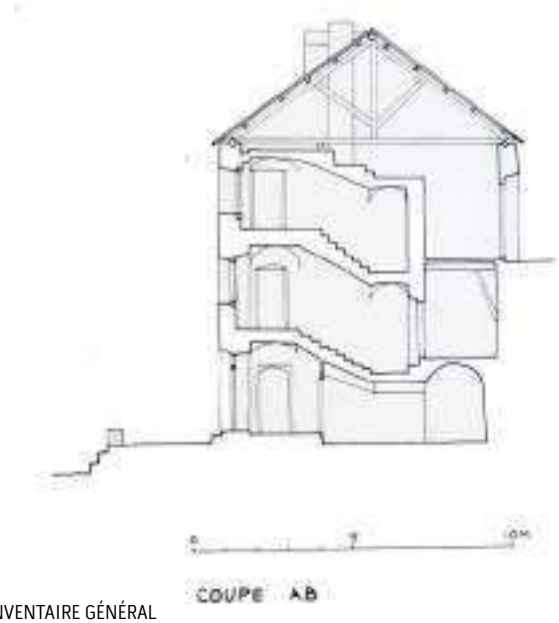

INVENTAIRE GÉNÉRAL
Coupe AB - Hôtel de ville
N. PEGAND - F. FRAY 1981

PHOTO ATELIER SKALA - DEC 2015

L'actuel hôtel de ville est une maison construite en 1747 (imposte de l'entrée de l'escalier). C'est un édifice isolé à l'extrémité occidentale de la partie ancienne du village. Adossé à la pente, il ouvre au sud sur une terrasse surplombant la ruelle et, au delà, le torrent.

MAISONS FERMES LE LAUS - ILLUSTRATIONS INVENTAIRE GÉNÉRAL

INVENTAIRE GÉNÉRAL CLICHÉ ROUCAUTE-HELLER
Maison ferme 3 - Vue de volume prise du nord-est
81.05.1542.X

INVENTAIRE GÉNÉRAL CLICHÉ ROUCAUTE-HELLER
Maison ferme 4 Façade antérieure sud
81.05.1553.X

INVENTAIRE GÉNÉRAL CLICHÉ ROUCAUTE-HELLER
Maison ferme 4 - Vue de volume prise du sud-est en mars 1982
82.05.0471.X

INVENTAIRE GÉNÉRAL CLICHÉ ROUCAUTE-HELLER
Maisons fermes 5 et 6 - Vue d'ensemble prise de l'est. Au premier plan la chapelle Saint Jean Baptiste
81.05.1559. X
81.05.0107.ZA

MAISONS FERMES TERRE ROUGE- ILLUSTRATIONS INVENTAIRE GÉNÉRAL

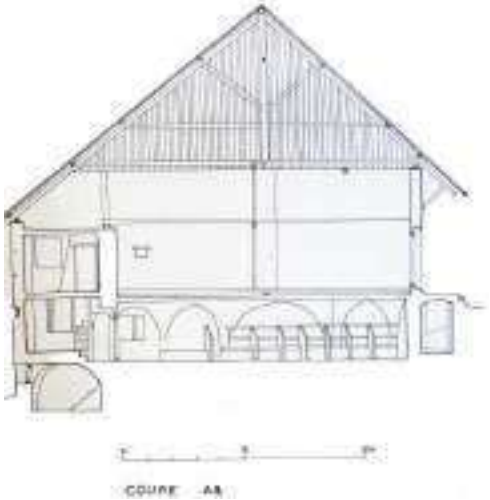

INVENTAIRE GÉNÉRAL
Maison 1 - Coupe AB
N. Pegand - F. Fray 1981

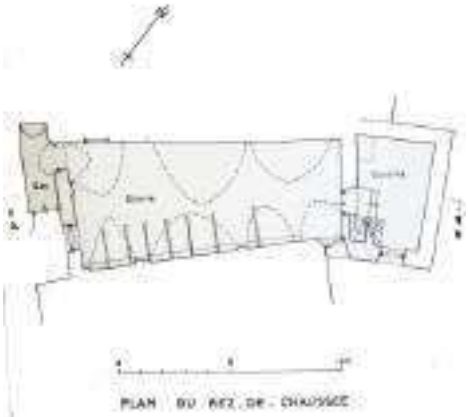

INVENTAIRE GÉNÉRAL CLICHÉ
Maison 1 - plan du rez-de-chaussée
N. Pegand - F. Fray 1981

INVENTAIRE GÉNÉRAL
PLAN DE REPÉRAGE DES MAISONS RELEVÉES

2. LE RAPPORT À L'EXTÉRIEUR

Les maisons, par souci d'économie, sont rassemblées mais l'effet de grappe du village permet également aux habitants, n'utilisant le lieu qu'en période hivernale, de se déplacer à l'abri de la neige. D'étroites ruelles cernent des ilots composés de 3 à 6 maisons très imbriquées, qui partagent souvent les murs, couvertures, escaliers et cours par souci d'économie ou par manque de place lors des extensions successives.
L'accès a toujours été assuré par des chemins de terre. Les routes actuelles ne permettent pas toujours d'arriver près des maisons.
Le sol, très simple, simplement enherbé le plus souvent, aujourd'hui recouvert d'enrobé ou de gros granulats permet de limiter le déneigement et de disposer d'un revêtement qui ne craint pas les conditions climatiques difficiles.
L'environnement immédiat est composé du jardin potager, entouré d'une palissade en bois, du bûcher pour le bois de chauffage, parfois d'une aire de battage dallée. Le reste des espaces proches de la maison est généralement peu travaillé sans différenciation entre les espaces publics et privés.
Cette proximité ne laisse qu'une part réduite aux aménagements extérieurs privatifs.

TRANSITION ENTRE LA MAISON ET LA VOIRIE - JARDIN ET PLANTATION

TRANSITION ENTRE LA MAISON ET LA VOIRIE - TERRASSE OUVERTE

CIRCULATION PIÉTONNE À L'ABRI DES DÉBORDS DE TOITURE

REVÊTEMENT IMPERMÉABLE ET CIRCULABLE - ENROBÉ

ENSEMBLES DE REVÊTEMENT PERMÉABLES (RUELLES ET ARRIÈRE DES MAISONS)

AMÉNAGEMENTS SIMPLES - GRAVE CONCASSÉE - TERRE ...

3. QUALITÉS ENVIRONNEMENTALES DES TISSUS ET BÂTIS.

OPTIMISATION FONCIÈRE / DENSITÉ:
Le bâti s'est organisé suivant un parcellaire en lien avec la topographie.
Le village est implanté le long de voies étroites, pour des hauteurs de bâti très importantes.
Le rapport optimum entre densité et confort est au centre des préoccupations pour le devenir du village ancien de Cervières.

GESTION DES APPORTS SOLAIRES :
Le tissu du village ancien n'est pas conçu pour optimiser la captation des apports solaires directs, ni pour amener de la lumière naturelle dans les logements qui sont situés traditionnellement dans les niveaux bas.
Elle est par ailleurs limitée par la petite surface des ouvertures.
La recherche de lumière naturelle et d'ensoleillement direct est un enjeu majeur pour la pérennité de l'occupation des logements dans les maisons de la vallée.

GESTION DES EAUX PLUVIALES/DE LA NEIGE :
Les sols, originellement perméables représentent un atout dans la gestion des eaux de ruissellement.

Aujourd'hui, les revêtements imperméables, nécessitent un réseau d'eaux pluviales et une bonne récupération des eaux de surfaces.
A défaut, et en l'absence d'une ventilation correcte, les rez-de-chaussées sont humides.

CONTINUITÉ DES MILIEUX ÉCOLOGIQUES :
Pas de rupture des continuités écologiques, attention aux espèces exogènes en accompagnement du bâti.

CHEMINEMENTS DOUX :
L'étroitesse des cheminement interdit la circulation des véhicules qui sont, de fait, repoussés à l'extérieur du coeur le plus ancien du village et des hameaux.

INERTIE DU BÂTI ET DÉPERDITIONS THERMIQUES :
Les parties basses réalisées en maçonneries dans des épaisseurs importantes possèdent en général une forte inertie, elles sont difficiles à chauffer et maintiennent une fraîcheur durable en été (anciennes fonctions d'étable).
Les niveaux hauts en structure bois sont peu inertes et peu étanches à l'air (ancienne fonctions de séchoir et de fenil), les volumes intérieurs subissent de fortes variations thermiques.
Dans les dispositions et fonctionnement traditionnels de ces maisons c'est le foin récolté et stocké pour l'hiver qui faisait office d'isolant pour les parties habitées. A la fin de l'hiver, le foin consommé par le troupeau, les volumes hauts libérés faisaient office de tampon thermique ventilé contre les surchauffes.
Ces phénomènes doivent être bien compris pour être utilisés à bon escient pour le confort des logements futurs.

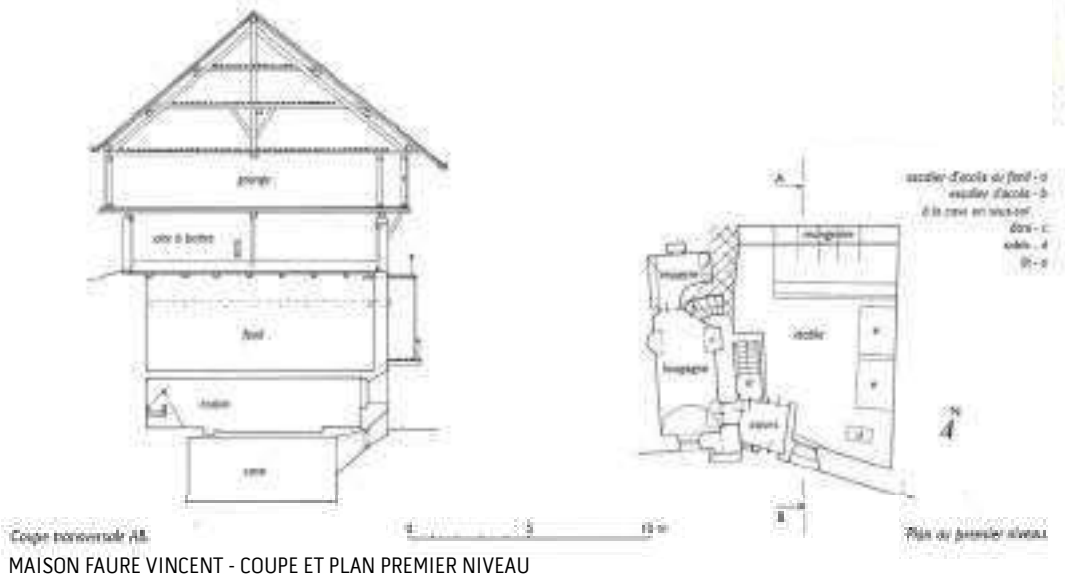

MAISON FAURE VINCENT - COUPE ET PLAN PREMIER NIVEAU

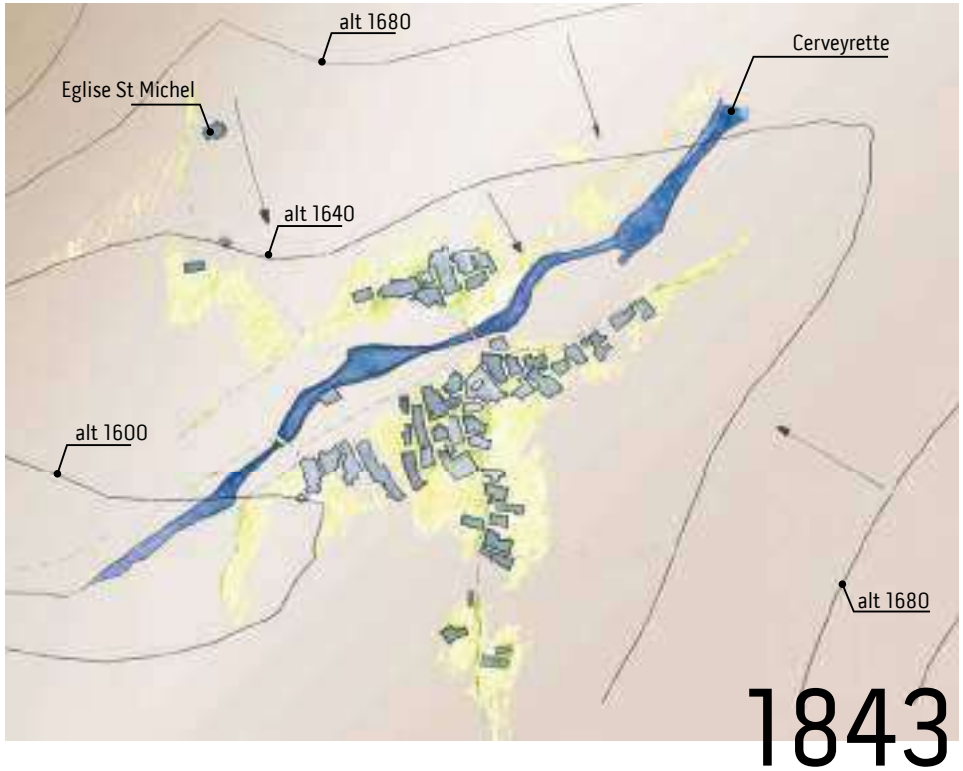

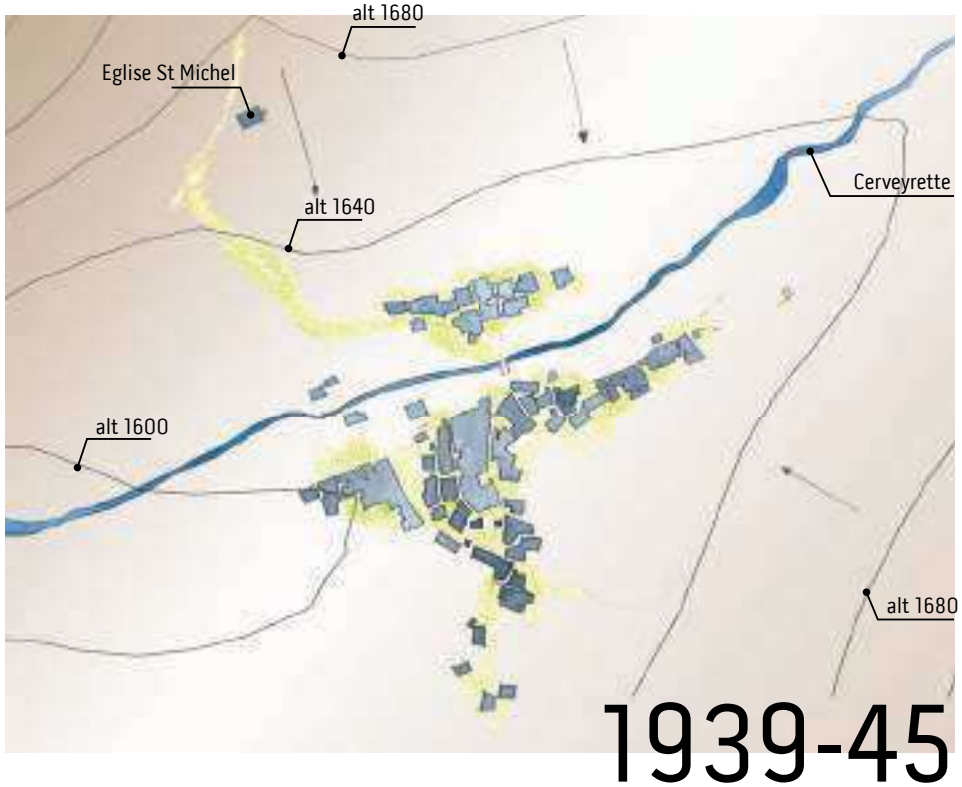

ÉVOLUTION URBAINE ENTRE 1843 ET 1939-45 :
Une densification de l'habitat au sud de la Cerveyrette.
Des maisons agglomérées autour d'un espace libre restreint.

2.1.1 L'ADAPTATION DE L'HOMME À SON MILIEU

H. INVESTIR LES ALPAGES LIBÉRÉS PAR LA NEIGE ET HABITER LES CHALETS

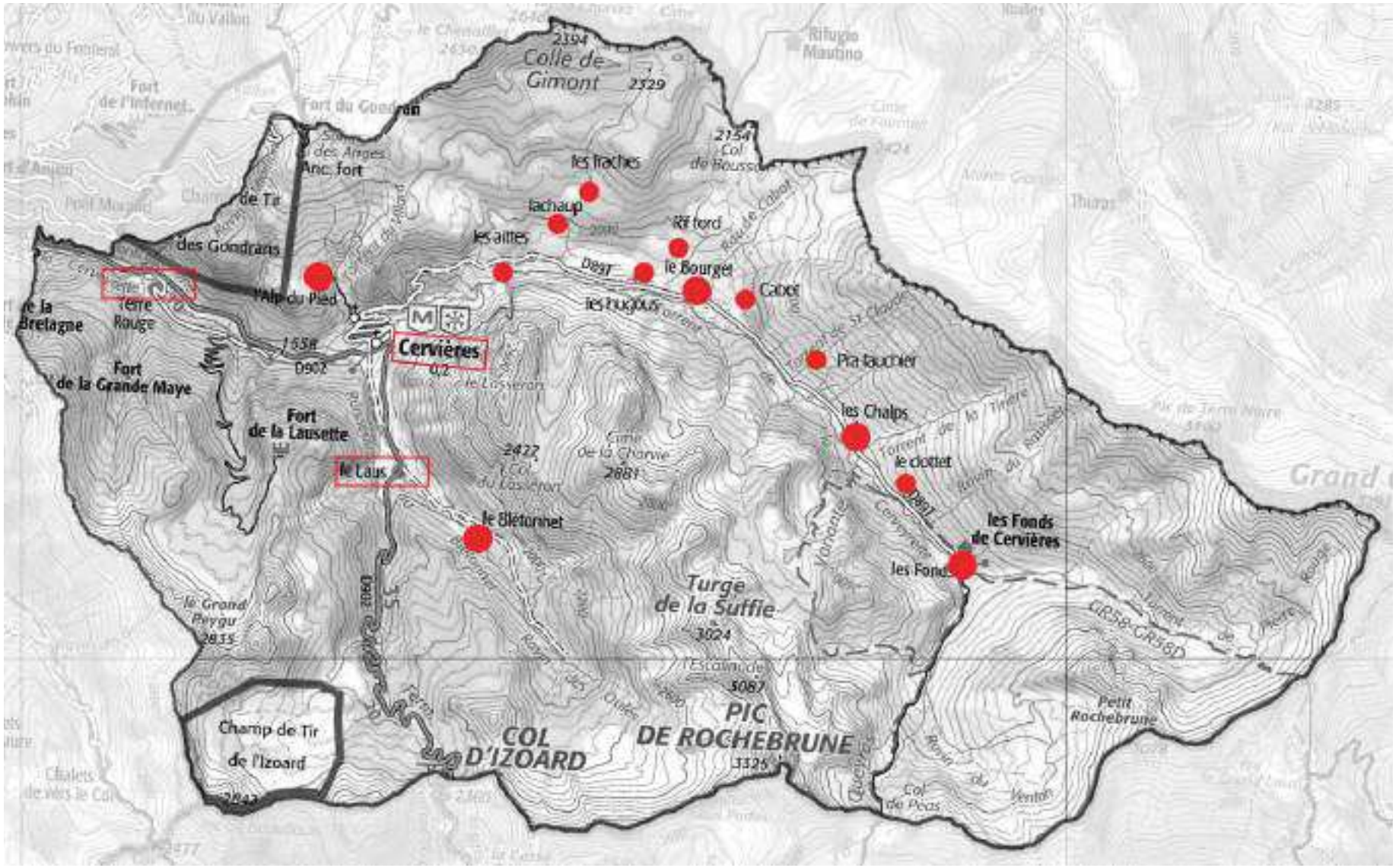

CERVIÈRES - HAMEAUX D'ALPAGES

2.1.1 L'ADAPTATION DE L'HOMME À SON MILIEU
H. INVESTIR LES ALPAGES LIBÉRÉS PAR LA NEIGE ET HABITER LES CHALETS

1. LA TYPOLOGIE DE L'HABITAT

En complément de la maison dans le village, chaque famille disposait d'un, voire plusieurs chalets dans les alpages. Rappelons ici la pratique en plusieurs temps de l'estive par les Cerveyrains. Ce nomadisme complexe permettait à toute la famille et au troupeau de quitter la maison d'hiver pour rejoindre les chalets d'été.
On retrouvera un plan analogue à ceux du chef lieu avec en général une hauteur sous faitière moins importante et une proportion de bois plus importante.
Le chalet assure le logement, celui du troupeau, des récoltes et du matériel.
On notera que les incendies ayant conduit à la destruction d'une grande partie du village chef lieu, ont aussi provoqué la réhabilitation de certains chalets d'alpages.

Certains chalets de taille importante groupaient souvent comme les maisons du village, plusieurs exploitations sous le même toit, judicieusement imbriquées pour profiter au mieux de la pente du terrain pour l'accès à la grange et de l'exposition la plus favorable pour le logement.

La plupart des chalets sont à la base individuels, le volume utile reste très important.
L'étable et le cellier sont placés dans les parties semi-enterrées du volume, le logis se déploie sur un ou deux niveaux, au fur et à mesure que la cohabitation homme/animaux disparaît.
La grange occupe un ou deux niveaux de combles selon l'importance du chalet.
L'organisation plus ou moins élaborée du chalet correspond à la survivance d'une ancienne forme d'habitat permanent ou d'une utilisation plus prolongée dans la saison des chalets.

Les chalets les plus récents (début/milieu XXème siècle) sont de taille plus réduite, ce qui correspond à une estive plus courte et plus proche de celle pratiquée tardivement dans la vallée.

On notera deux formes dominantes dans les chalets :
- ceux dont le pignon constitue la façade principale
- ceux dont la façade principale est constituée par le mur gouttereau.

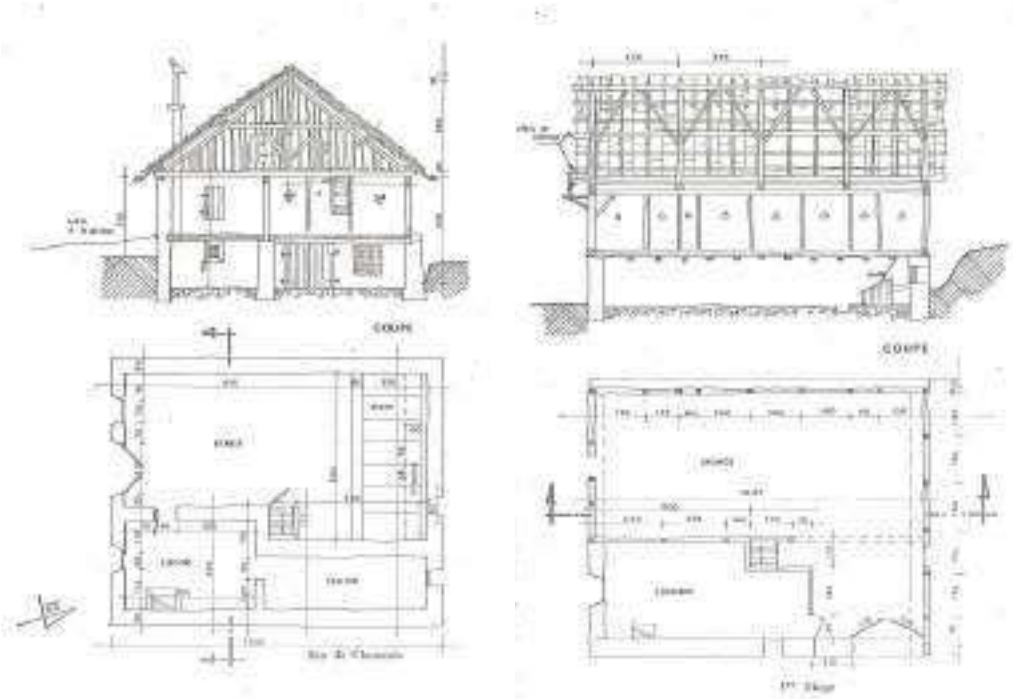

CERVIÈRES - COUPE ET PLAN CHALET D'ALPAGE - EXTRAIT 1972 ÉTUDE DU DOMAINE BÂTI CTGREF

PIGNON FAÇADE PRINCIPALE - LE BOURGET

MUR GOUTERREAU FAÇADE PRINCIPALE

2.1.1 L'ADAPTATION DE L'HOMME À SON MILIEU
H. INVESTIR LES ALPAGES LIBÉRÉS PAR LA NEIGE ET HABITER LES CHALETS

2. LE RAPPORT À L'EXTÉRIEUR

Les chalets, rarement isolés, forment des hameaux situés à différentes altitudes (autour de 1800m et autour de 2000m). Les groupements, leur aspect, leur implantation correspondent parfaitement à l'organisation agropastorale de la communauté, à son fonctionnement et ses contraintes.
Les raisons de ces groupements sont multiples et interdépendantes :
- Faible taille des zones d'accueil à proximité des voies de circulation et des cours d'eau.
- Organisation communautaire des habitants pour le gardiennage des troupeaux ou le travail agricole.
- Existence d'une vie sociale autour des fêtes et des cultes qui se passent lors de l'estive.

Les hameaux sont implantés à proximité d'une zone agricole : terre cultivable, prés de fauches, pâturage ..
Ces maisons n'étaient pas des annexes mais bien le centre de l'exploitation, composées de vastes volumes à la construction soignée, dotées de tous les aménagements nécessaires à leur fonction agricole comme pastorale.

Avec la montée en estive il s'agit de ré-organiser autour des chalets les différentes fonctions nécessaires à la vie quotidienne domestique.
Les hameaux d'alpage restent un habitat temporaire laissant au paysage qui les environne la responsabilité d'assurer la permanence de l'identité montagnarde. En effet, dans la plaine du Bourget, et jusqu'au hameau des Fonts, tout n'est qu'utilité et il n'y a pas de place pour le superflu, le décoratif, lequel serait par ailleurs mal venu.

ILLUSTRATION INVENTAIRE GÉNÉRAL

Les montagnes
Un patrimoine bâti remarquable
Du mobilier et des petits équipements d'utilité
Des prés
Un ou deux mélèzes ponctuellement

LES FONTS

LE CHEMIN

LA FONTAINE

LE BANC

LES TOILETTES SÈCHES

LE POTAGER

LE PORTILLON

3. QUALITÉS ENVIRONNEMENTALES DES TISSUS ET BÂTIS.

OPTIMISATION FONCIÈRE / DENSITÉ:
Le bâti s'est organisé en lien avec la topographie
Le hameau est implanté le long de voies d'accès, la densité est faible, jamais préjudiciable au confort, ni aux terres arables.

GESTION DES APPORTS SOLAIRES :
La captation des apports solaires directs, est maximale dans un environnement exposé et quasi sans végétation de haute tige aux alentours.
Elle est traditionnellement limitée par la petite surface des ouvertures, ce qui fait de la recherche de lumière naturelle un sujet pour l'occupation pérenne des chalets au regard des normes de confort contemporain, surtout à l'occasion de partition de ceux-ci en plusieurs habitations.

GESTION DES EAUX PLUVIALES/DE LA NEIGE :
Les sols, originellement perméables représentent un atout dans la gestion des eaux de ruissellement
Il est impératif de conserver cette qualité.

CONTINUITÉ DES MILIEUX ÉCOLOGIQUES :
Pas de rupture des continuités écologiques,
Attention aux espèces exogènes qui pourraient être introduites en accompagnement du bâti de loisirs.

CHEMINEMENTS DOUX :
L'alpage est par définition le lieu de la marche, c'est un environnement fragile, la présence de véhicules en nombre est préjudiciable à l'équilibre écologique et poétique des lieux.
Attention à l'aménagement des espaces de stationnements (taille, traitement des surfaces circulées et des abords, mobilier d'accompagnement...)

INERTIE DU BÂTI ET DÉPERDITIONS THERMIQUES :
Les parties basses réalisées en maçonneries dans des épaisseurs importantes possèdent en général une forte inertie, elles maintiennent une fraîcheur durable en été (anciennes fonctions d'étable).
Les niveaux hauts en structure bois sont peu inertes et peu étanches à l'air (fonctions de séchoir et de fenil), les volumes intérieurs subissent de fortes variations thermiques.
Dans les dispositions et le fonctionnement traditionnels des chalets, la thermique d'hiver n'est pas une préoccupation puisqu'ils sont inoccupés (inaccessibles), en été l'altitude prévient des surchauffes durables.

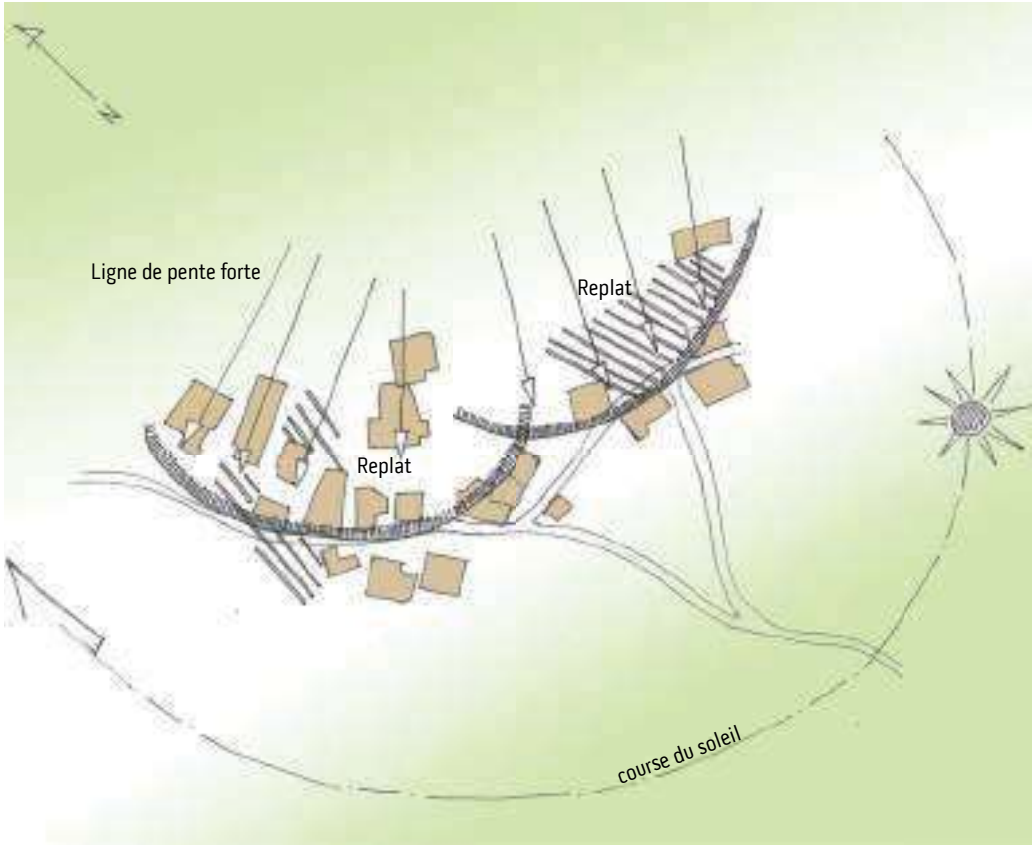

EXEMPLE HAMEAU DES FONTS - TOPOGRAPHIE ET EXPOSITION

2.1.1 L'ADAPTATION DE L'HOMME À SON MILIEU

H. INVESTIR LES ALPAGES LIBÉRÉS PAR LA NEIGE ET HABITER LES CHALETS

CADASTRE 1843 - 40 MAISONS / 1 CHAPELLE

PHOTO AÉRIENNE 1945 - PEU DE CHANGEMENT MAIS QUELQUES MAISONS ONT DISPARU

PHOTO AÉRIENNE 1970 - D'AUTRES MAISONS EN RUINE

CADASTRE 2016 - PERSISTANCE DU PARCELLAIRE AGRICOLE

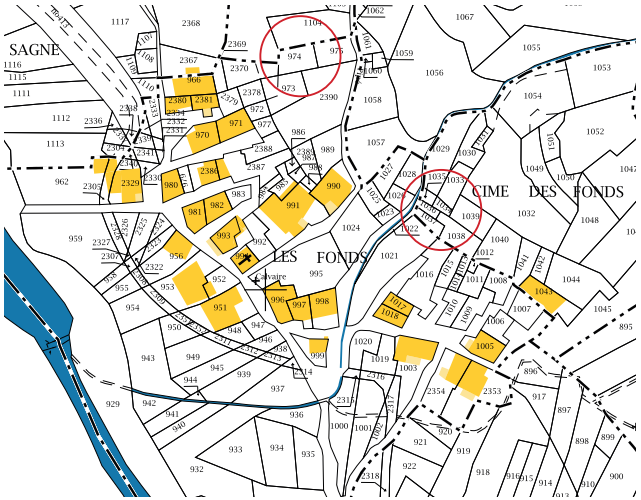

PHOTO AÉRIENNE 2016 - CRÉATION D'UN PARKING

A l'exception de certains hameaux disparus pendant la seconde guerre mondiale , incendiés, et jamais reconquis, le tissu des groupements de chalets change peu au fil du XXème siècle. Certes il a tendance à devenir moins dense en même temps que la déprise agricole se fait sentir (disparitions de chalets, ruinés), mais les implantations sont conservées.

<u>ICI EXEMPLE DES FONTS :</u>
On constate :
- La permanence du parcellaire agricole à la proximité immédiate du hameau.
- La disparition de certains chalets
- L'irruption de la voiture dans le paysage - création de voies de circulation goudronnées et de parking.

2.1.2 LES CONSÉQUENCES DES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES

A. UN DÉPLACEMENT DU VILLAGE VERS SON IMPLANTATION HISTORIQUE

La physionomie du chef lieu a évolué de façon radicale au milieu du XXème siècle.
En effet, plusieurs événements historiques et naturels on conduit à repenser l'habitat cerveyrain de façon plus rationnelle.

Les bombardements du 4 septembre 1944 ont provoqué la destruction par incendie d'une grande partie des maisons du chef lieu notamment sur la rive gauche de la Cerveyrette. Les trois quarts du village sont incendiés (environ 96 maisons).

Après 1945, le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme conduit la reconstruction des villes et des fermes de nombreux villages des Hautes Alpes et saisit à ce moment là une opportunité pour améliorer les conditions de vie et de travail des paysans.

Le nouveau village se développera sur la rive droite, à l'adret, au dessus du centre ancien dont les maisons ont été épargnées. L'exode forcé de certains habitants restera définitif mais le déplacement vers l'adret sera l'occasion de donner une nouvelle physionomie au village.

Chacun des sinistrés, après évaluation des dégâts, du volume et de la surface des bâtiments détruits, recevra une compensation pour se reconstituer un bien.
La reconstruction des biens dans le village ne pouvant cependant se faire que suivant un plan d'ensemble.
Les premières reconstructions commenceront en 1950. Des équipements provisoires (école, bergerie et hangars pour remiser le foin) sont construits pour les sinistrés dans l'attente de la reconstruction.

En 1957, une crue dévastatrice a suivi des pluies torrentielles et a violemment transformé le lit du cours d'eau détruisant les dernières maisons sur pied rive gauche.

La vie économique a fonctionné selon les formes traditionnelles jusqu'en 1945 et majoritairement jusque dans les années 70 où le village compte moins d'une centaine habitants.

LE VILLAGE EN 1947 - UN ADRET ENCORE CULTIVÉ ET UNE RIVE DROITE SANS CONSTRUCTION

TRAVAUX D'ENDIGUEMENT SUR LA CERVEYRETTE SUITE À LA CRUE DE 1957

PHOTO AÉRIENNE 1939 - DESTRUCTION DU VILLAGE SUITE AUX BOMBARDEMENTS

2.1.2 LES CONSÉQUENCES DES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES

A. UN DÉPLACEMENT DU VILLAGE VERS SON IMPLANTATION HISTORIQUE

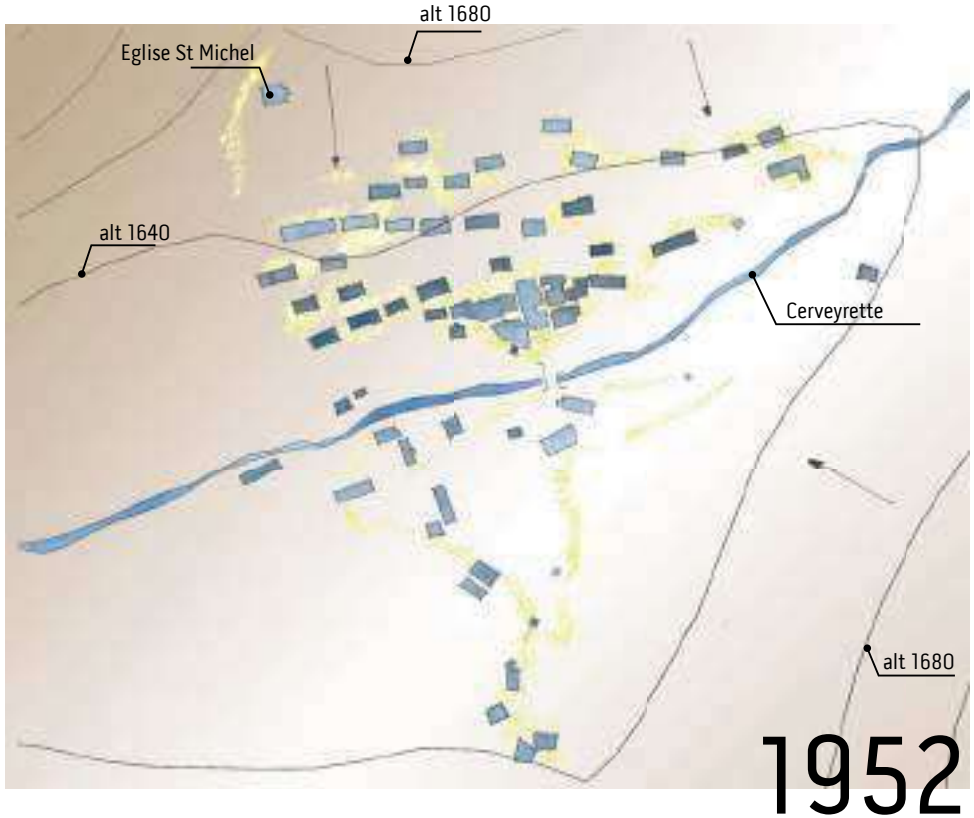

ÉVOLUTION URBAINE :
1952 : La disparition des maisons suite aux bombardements au sud.
La reconstruction en marche sur l'adret.
Les premières fermes de la reconstruction apparaissent.

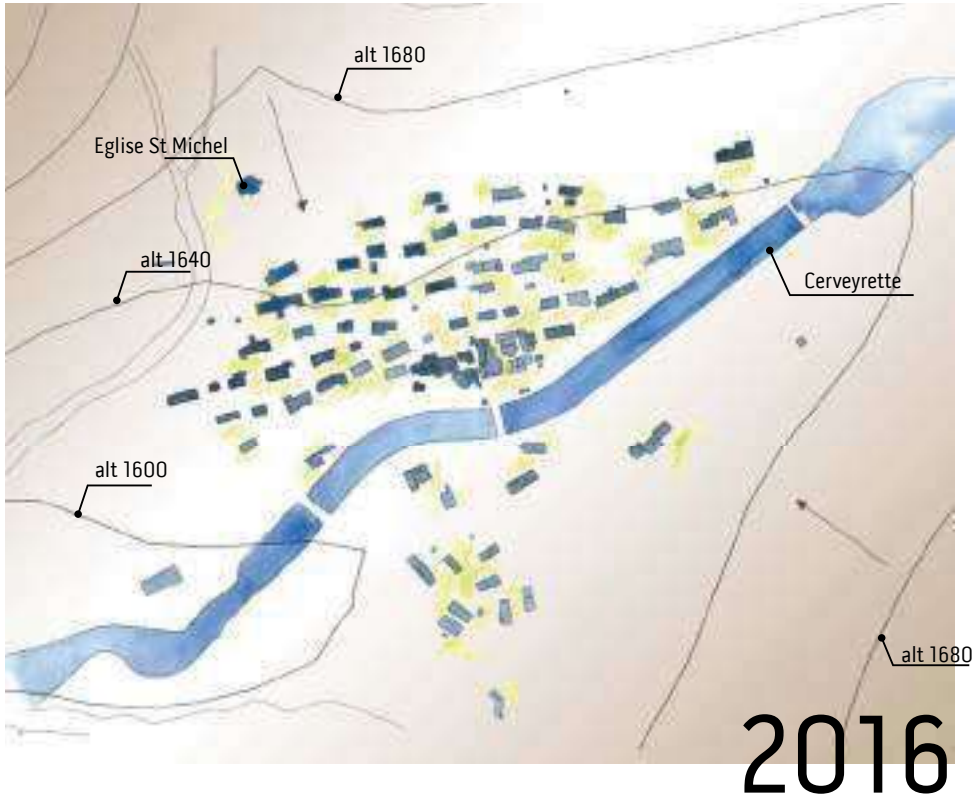

ÉVOLUTION URBAINE :
2016 : La poursuite de l'urbanisation sur l'adret dans la deuxième moitié du XXème siècle.
Le changement de physionomie de la Cerveyrette.
L'apparition de maisons plus petites sur l'adret à usage d'habitat exclusivement.
Le développement du lotissement communal au sud dans la vallée.

2.1.2 LES CONSÉQUENCES DES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES
A. UN DÉPLACEMENT DU VILLAGE VERS SON IMPLANTATION HISTORIQUE

INVENTAIRE GÉNÉRAL CLICHÉ ROUCAUTE-HELLER
Vue aérienne prise au nord. Au fond le hameau du Laus
80.05.0269.XR

INVENTAIRE GÉNÉRAL CLICHÉ ROUCAUTE-HELLER
Vue aérienne prise au sud
80.05.0266.XR

INVENTAIRE GÉNÉRAL CLICHÉ ROUCAUTE-HELLER
Vue aérienne subverticale prie de l'est
80.05.0267.XR

INVENTAIRE GÉNÉRAL CLICHÉ ROUCAUTE-HELLER
Vue prise du sud
80.05.0445.X

INVENTAIRE GÉNÉRAL CLICHÉ ROUCAUTE-HELLER
Vue d'ensemble prise du sud
81.05.1661.X

2.1.2 LES CONSÉQUENCES DES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES

B. LA RECONSTRUCTION DU VILLAGE, ÉVOLUTION DES FORMES ET NOUVEAUX USAGES

A l'instar de nombreux villages hauts-alpins, en partie détruits, Cervières a connu un programme de reconstruction dans l'immédiat après guerre.
Ce programme très important (130 familles) prend la forme d'un nouveau quartier, contigu à la partie conservée du village bas, placé plus haut sur l'adret, hors de portée du régime de crue de la Cerveyrette, et bénéficiant d'un ensoleillement direct sur l'ensemble de l'année. Cette implantation sacrifie cependant des terrains arables au profit des habitations. La modernité est en marche.

Le schéma général d'implantation des bâtiments met en œuvre des principes hygiénistes nouveaux pour l'époque : rues spacieuses établies le long des courbes de niveau, optimisation de l'ensoleillement d'hiver (pas d'ombre portée par un voisin), constructions individuelles parfois, mais le plus souvent jumelées en ordre discontinu.

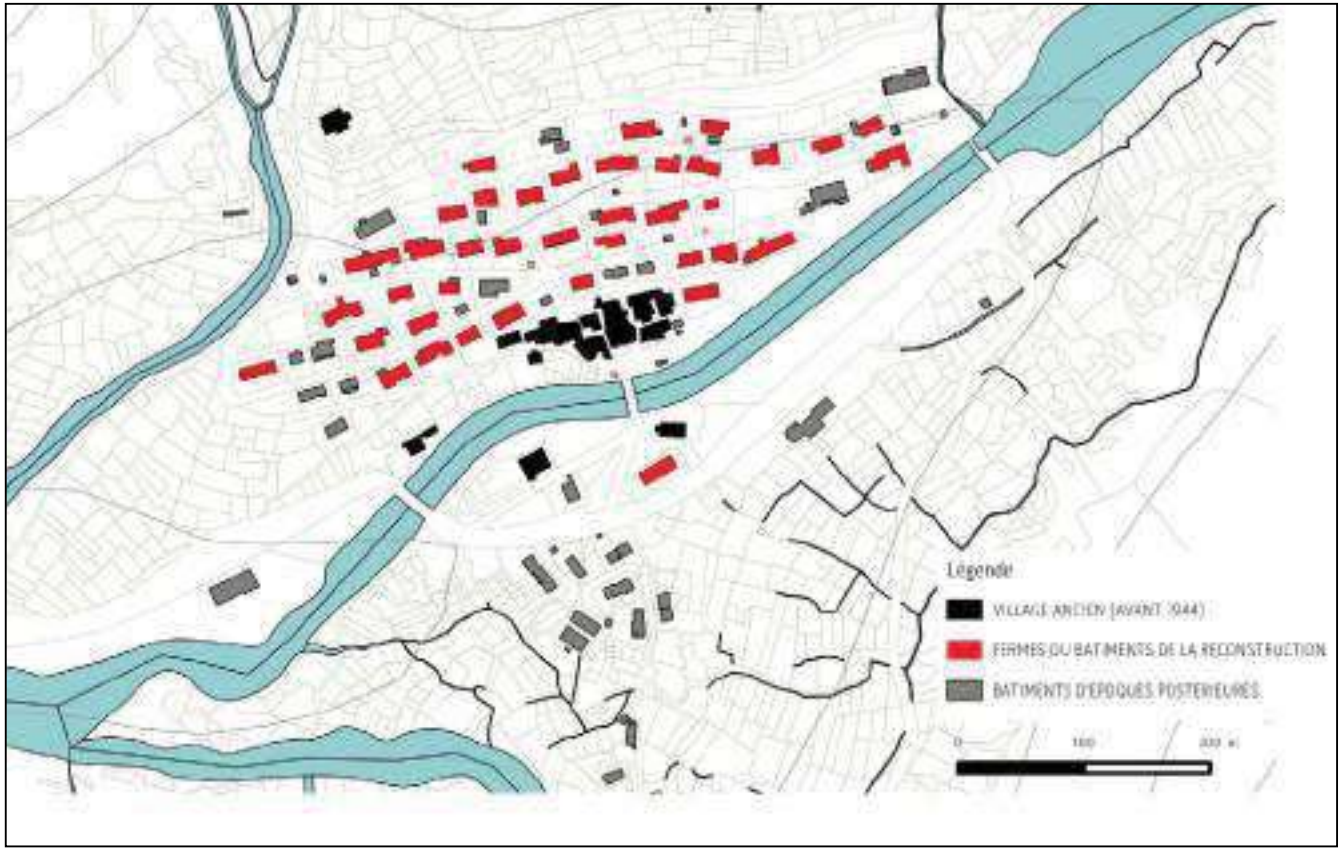

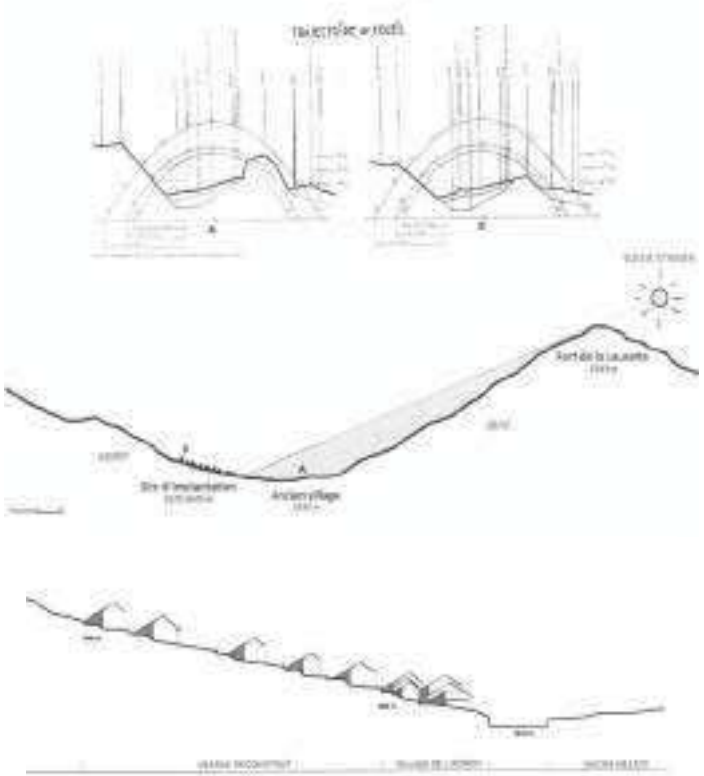

2.1.2 LES CONSÉQUENCES DES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES
B. LA RECONSTRUCTION DU VILLAGE, ÉVOLUTION DES FORMES ET NOUVEAUX USAGES

1. LA TYPOLOGIE DE L'HABITAT

L'architecte unique de ces nouvelles fermes (Achille de Panaskhet) propose des dispositions qui répondent au même souci d'amélioration du confort, que ce soit pour la partie habitable des maisons, (fenêtres et balcons), ou pour la partie agricole, des étables et granges desservies par l'avant et l'arrière, et dotées d'équipements d'entretien.

L'architecture s'inspire des formes d'habitat traditionnelles (orientation des maisons, volumétrie générale, matériau) et les principes d'usage sont globalement dans la continuité de ceux de la ferme ancienne, notamment les dispositions de cohabitation entre hommes et animaux.

Achille de Panaskhet met en oeuvre de nombreuses variations sur le thème au fil des programmes de fermes demandés par les habitants : bâtiments longs ou larges pignons, balcons latéraux ou centraux, composition étudiée des percements.

A la manière des maisons et chalets anciens , les fermes de la reconstruction sont, sur 4 ou 5 niveaux, composées d'un socle maçonné :
- Sous-sol éventuel à usage de cave
- Rez de chaussée avec une partition entre habitation et exploitation : dans la partie habitation salle commune, pièces de commodités plus une chambre. Dans la partie exploitation étable et bergerie.
- Étage : chambres, grange, aire de battage et atelier accessible depuis l'extérieur en utilisant une implantation dans la pente ou une passerelle.
- Une partie supérieure sous charpente bois, non cloisonnée, abritant fenil et servant de volume de séchoir.

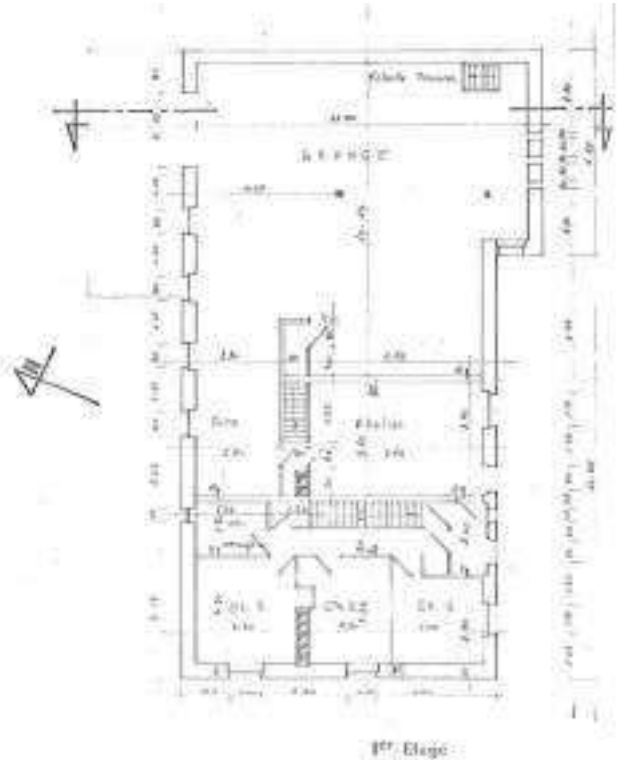

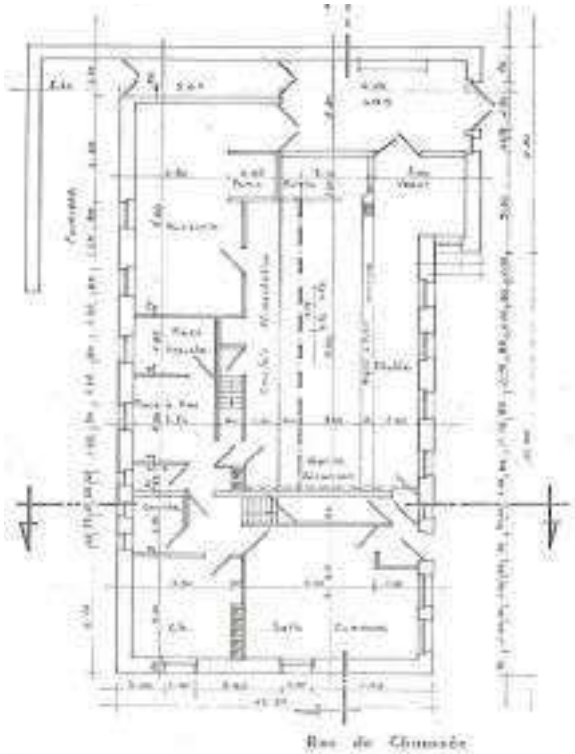

2.1.2 LES CONSÉQUENCES DES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES
B. LA RECONSTRUCTION DU VILLAGE, ÉVOLUTION DES FORMES ET NOUVEAUX USAGES

2. LE RAPPORT À L'EXTÉRIEUR

A partir des années 1960, la reconstruction impose la réorganisation des systèmes d'exploitation autour des nouvelles fermes. Si le pastoralisme traditionnel (prés de fauche, pacages et estives) n'est pas fondamentalement bouleversé, la vie domestique doit elle composer avec des tènements fonciers de forme inédite à Cervières.

En effet, le nouveau découpage parcellaire met à disposition du terrain autour des habitations, disponible pour une partie de la production vivrière dans un jardin potager, et surtout pour le « bien-être » des familles, dans un jardin d'agrément.
Avec ces jardins s'offre, en premier lieu la possibilité de cultiver un potager de proximité, mais aussi et surtout de s'approprier "le dehors", d'aménager un espace privatif extérieur en relation avec l'espace public, le paysage et les habitants.
Ce sont ces jardins, qui aujourd'hui, offrent des visages diversifiés et variés, certains sont cultivés avec attention et soin alors que d'autres sont entretenus avec économie, voire délaissés.

Les abords de la maison sont également utilisés pour stocker du bois et du matériel.
La nature du mode de chauffage et la quantité de bois à stocker pour l'hiver induisent une certaine ingéniosité dans le rangement des stères de bois.
Un certain nombre d'appentis rapportés à la construction d'origine sont présents dans les jardins et remplissent une fonction de stockage.

Le plan d'implantation de la reconstruction est un plan d'ensemble aéré, les larges rues d'accès aux maisons serpentent le long des courbes de niveau. L'espace public est simple, sans aménagements particuliers.
Il est principalement organisé pour la circulation des véhicules et leur stationnement en dehors des parties privatives.

JARDINS POTAGERS MAISONS DE LA RECONSTRUCTION

STOCKAGE BOIS EN FAÇADE ET AUTOUR DE LA MAISON

ACCOTEMENTS SIMPLES, EN HERBE, SANS CLÔTURE

2.1.2 LES CONSÉQUENCES DES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES
B. LA RECONSTRUCTION DU VILLAGE, ÉVOLUTION DES FORMES ET NOUVEAUX USAGES

3. QUALITÉS ENVIRONNEMENTALES DES TISSUS ET BÂTIS.

OPTIMISATION FONCIÈRE / DENSITÉ:
L'occupation du sol est très liée à la topograghie, l'implantation des bâtiments suit les courbes de niveau. Les parcelles sont larges, pour un tissu villageois mais ne constituent pas pour autant une unité agricole , la situation est celle «d'une ferme en ville».

GESTION DES APPORTS SOLAIRES :
Les orientations principales des façades sont bien orientées sud/nord, avec des ouvertures relativement petites pour l'habitat contemporain. Certaines façades ont été modifiées pour agrandir les fenêtres et rechercher la lumière naturelle dans le logement.
A l'origine les grandes baies sont réservées aux locaux de service (ateliers, bergeries).
L'accès à l'ensoleillement direct est un enjeu pour l'avenir des maisons de la reconstruction.

GESTION DES EAUX PLUVIALES :
Les sols sont peu imperméabilisés , attention à les maintenir ainsi.

CONTINUITÉ DES MILIEUX ÉCOLOGIQUES :
La continuité est totale avec le milieu naturel environnant.
Cette dimension est à préserver, attention aux essences exogènes en accompagnement du bâti.

CHEMINEMENTS DOUX :
Les modes de vie contemporains ont accru la présence de la voiture dans ces espaces .
Des chemins et sentiers existent à proximité et sont le support de pratiques douces.

INERTIE DU BÂTI ET DÉPERDITIONS THERMIQUES :
Les bâtiments sont compacts en général sur terre plein et possèdent des murs, planchers lourds avec de grands volumes ventilés en partie supérieure.
Cette inertie est favorable au confort d'été, elle est en revanche préjudiciable en hiver.
Le manque d'isolation doit être compensé par des solutions compatibles avec la nature et la composition architecturale du bâti.
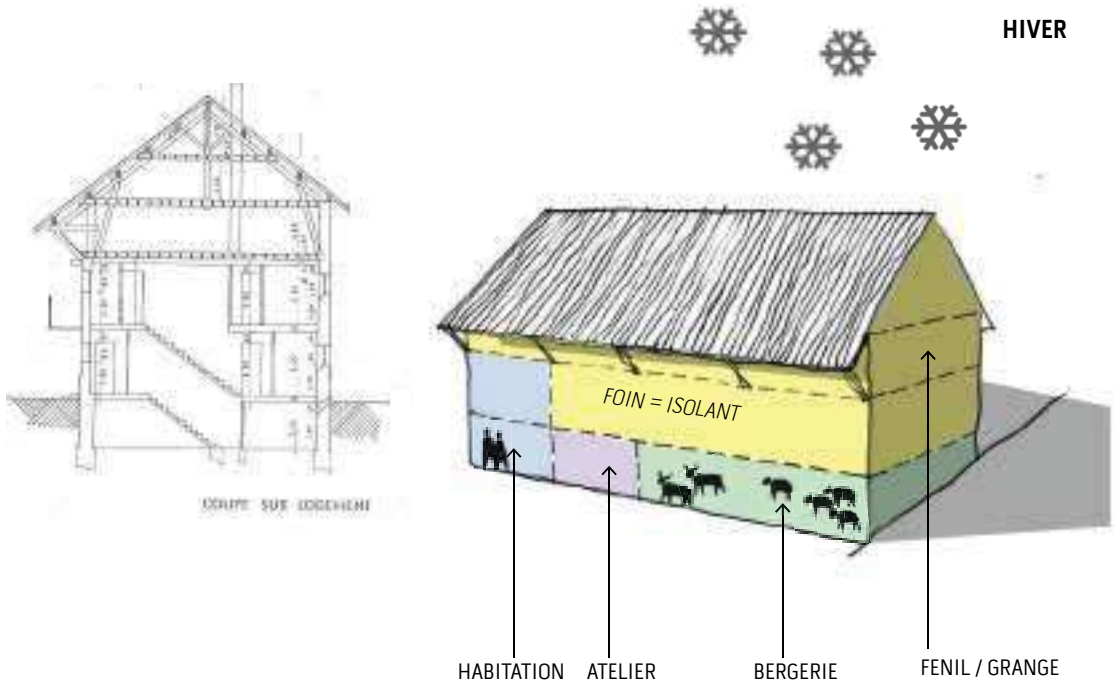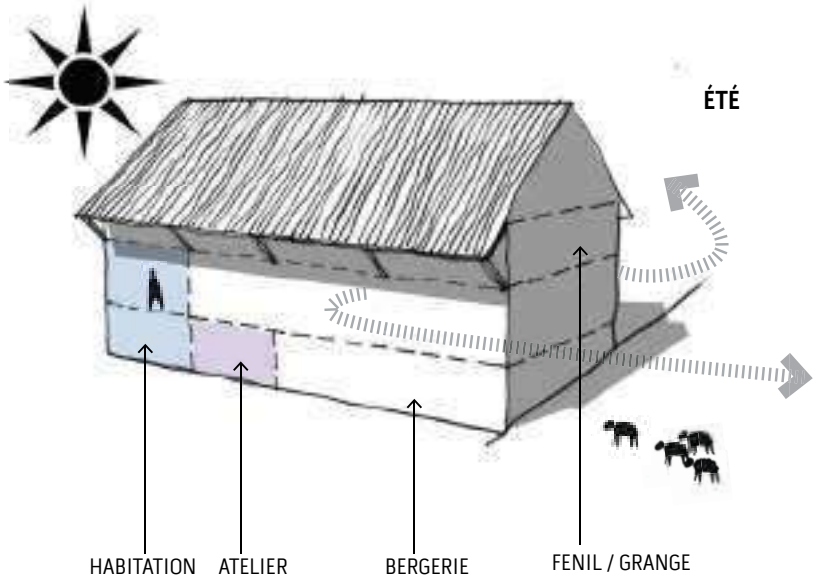
MATÉRIAUX LOCAUX :
Constructions en matériaux locaux (bois, maçonnerie de moellons), les interventions contemporaines doivent se faire en sympathie avec leur nature et leur qualités hygrothermiques.
Traditionnellement, les façades sont constituées de moellons trouvés sur place, et recouvertes d'un enduit de ciment et de sable, et d'un badigeon coloré destiné à protéger les façades des intempéries
Certaines des façades ont perdu cet enduit avec le temps mais surtout par effet de mode, découvrant des moellons dont l'équarrissage grossier n'est pas destiné à être vu et dont les maçonneries ainsi exposées deviennent plus fragiles.